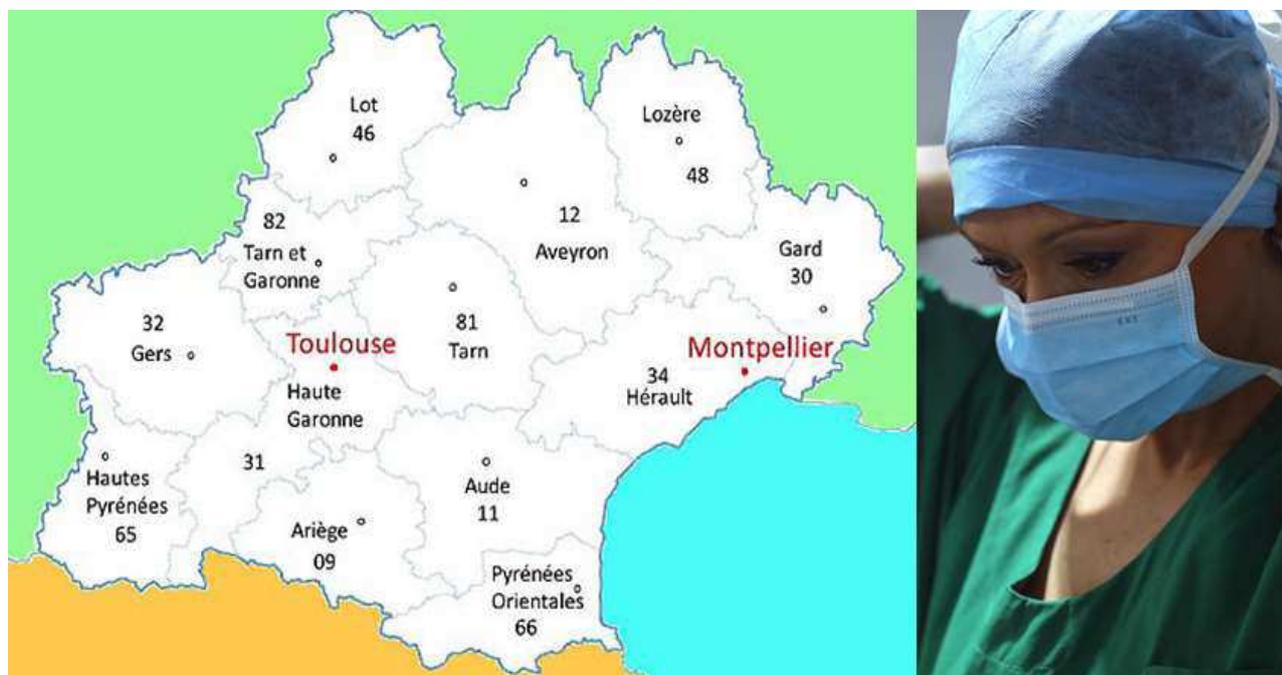




Lettre d'information du CESER Occitanie N°7

Le Comité de suivi et de sortie de crise du CESER débat des conséquences de la situation sanitaire due au coronavirus Covid-19 (problèmes de santé, de protection), des conséquences du confinement sur les personnes, sur la situation économique et sociale. Le comité lance les premières réflexions pour préparer l'adaptation du travail du CESER pour la sortie de crise. Le Bureau du CESER qui suivra, devra en discuter.



Juin 2020

SEPTIÈME RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI ET DE
SORTIE DE CRISE DU CESER OCCITANIE

LETTRE D'INFORMATION AUX CONSEILLER.ERE.S ET MEMBRES EXTERIEURS DE LA SECTION PROSPECTIVE DU CESER OCCITANIE

Avant-propos

Cette 7^{ème} lettre d'information relate les débats qui ont eu lieu lors du Comité de suivi et de sortie de crise du 25 mai 2020. Elle intègre le relevé de décisions actées par le Bureau du 2 juin 2020 concernant le plan de travail du CESER notamment les modalités d'élaboration de la contribution du CESER sur la sortie de crise (*encadrés grisés*).

« Septième réunion du Comité de suivi et de sortie de crise du CESER »

Invité par le Comité de suivi et de sortie de crise du CESER, le Directeur général des services du Conseil Régional, Simon MUNSCH, participe à cette réunion du 25 mai pour évoquer les conditions de reprise d'activités de notre assemblée mais aussi pour faire état des travaux du Conseil régional dans ce contexte de crise sanitaire. Il est assisté de Cécile VEDEL, Directrice générale déléguée « Fonctionnement et Organisation ».

Le Président Jean-Louis CHAUZY délivre tout d'abord quelques informations d'ordre général et questionne le DGS sur certains points d'actualité :

Concernant le fonctionnement du CESER, il rappelle que les agents du CESER sont agents de la collectivité régionale et les modalités de travail arrêtées par la Région pour la période s'appliquent à eux : le déconfinement progressif implique une reprise des agents qui est progressive elle aussi. Le télétravail est à privilégier.

L'administration régionale a également pris des dispositions concernant les réunions de travail en présentiel qui ne doivent pas rassembler plus de 10 personnes et durer plus de 2 heures dans la même salle. Celle-ci doit alors être aérée et ne pourra être ré-utilisée que le lendemain. Les réunions des instances de travail du CESER sont par conséquent organisées en visioconférence ou audioconférence, les conseillères et conseillers connecté.e.s de leur domicile.

Au vu des règles sanitaires à respecter (*limitation du nombre de participants, règle de distanciation physique*), le CESER ne peut organiser de séance plénière et proposera au Bureau le report de l'assemblée plénière initialement programmée le 23 juin au mois de septembre (mardi 29 et mercredi 30 septembre) pour adopter ses projets d'avis en cours. Le Bureau du 6 juillet pourra se prononcer sur la contribution au projet de loi 3D en préparation comme il en a reçu mandat à la dernière AP de février.

Le Président demande à Simon MUNSCH de confirmer ou infirmer l'information obtenue sur le non équipement en système de visioconférence des hémicycles des Hôtels de Région de Toulouse et Montpellier.

Concernant l'action des collectivités territoriales pendant cette période de crise, Jean-Louis CHAUZY indique que l'Association Régions de France prépare des orientations d'un plan de relance de l'économie française à proposer à l'Etat. Les Régions souhaitent en effet apporter leur concours au plan de relance national qui doit être co-construit entre l'Etat et les Régions. Le plan de relance de l'Etat est prévu pour septembre, octobre. Que fait la Région Occitanie de son côté : travaille-t-elle sur le plan de relance économique au niveau de la région Occitanie qui servira au plan de relance national ?

Le CESER souhaite savoir s'il sera consulté par la Présidente de Région – comme elle l'avait envisagé devant le Comité de suivi du 14 avril – sur le Plan de relance régional. Le CESER ayant un plan de charge important pour le mois de septembre, pas moins de 6 avis doivent être présentés pour adoption en séance plénière, la confirmation d'une saisine lui permettra de s'organiser pour produire un avis dans les délais impartis. **Le Président CHAUZY ajoute que, toujours au vu de sa charge de travail et des priorités à accorder, le CESER n'est plus en capacité de répondre à la demande d'organisation d'une consultation citoyenne sur le budget de fonctionnement de la Région. Le contexte de crise économique sans précédent conduit le CESER à être aux côtés de la Région pour faire des propositions sur le Plan de relance, car l'urgence est de « réarmer le pays ».**

Par ailleurs, avant la crise étaient en cours les négociations Etat-Région sur le CPER 2021-2027 et les programmes européens. Qu'en est-il de l'évolution de ces négociations ?

I – Intervention de Simon MUNSCH, Directeur général des services

Organisation des réunions de travail

Les hémicycles des Hôtels de Région de Toulouse et Montpellier permettent de tenir des réunions en visioconférence, Madame VEDEL pourra affiner les conditions matérielles à respecter dans le contexte de crise sanitaire actuel, elle sera saisie de demande d'informations par le CESER. Simon MUNSCH ajoute par ailleurs que la crise sanitaire a obligé le Conseil régional à revoir sa politique d'équipements en système de visioconférence. Ainsi certaines salles de l'Hôtel de Région, jusqu'alors non équipées, devraient l'être prochainement (exemple : salle Riquet, projet en cours).

Pour organiser ses réunions, M. MUNSCH explique que le Conseil régional a décidé de réunir 1 conseiller régional sur 2 (pour la commission permanente notamment). Pour les séances plénières, Mme VEDEL précise qu'il n'y a pas de vote électronique durant cette période : le vote est uniquement fait à l'appel nominal.

Simon MUNSCH propose au CESER de calquer ce modèle d'organisation. Jean-Louis CHAUZY explique qu'il est délicat pour le CESER, où les conseillers regroupés dans des collèges représentent des organisations diverses, d'arbitrer pour dire qui doit participer en présentiel ou pas. M. Munsch comprend la difficulté, et ajoute que pour le Conseil régional cette problématique ne se pose pas car les élus régionaux sont membres de groupes politiques avec à leur tête un président qui a la responsabilité du choix.

Le DGS prend note des difficultés pour le CESER d'organiser les réunions des instances de gouvernance, notamment l'assemblée plénière.

Plan de travail du Conseil régional

Un plan de relance régional en préparation

Simon MUNSCH apporte un éclairage sur l'action régionale depuis le début de la crise, qui repose sur 3 axes d'action :

- **Un plan régional d'urgence sanitaire, économique et solidaire** a été adopté le 3 avril 2020 par la commission permanente du Conseil régional prévoyant des mesures destinées à accompagner les entreprises les plus impactées à compter du confinement. La région est encore dans cette période d'urgence.
Lors de la réunion de la commission permanente du vendredi 29 mai, un second plan d'urgence économique sera présenté pour adoption ; plan prolongeant les premières mesures déjà adoptées et prévoyant des aides complémentaires soit sectorielles, soit thématiques au niveau des besoins. Il y a eu une concertation avec l'ensemble des collectivités locales (départements...) et l'Etat en région. Les masques achetés et distribués à la population régionale par le biais du Département : inclus dans le plan programmé. Sera également présenté lors de cette commission, le Fonds de solidarité Occitanie volet 2 bis, qui est la transformation du Fonds de solidarité exceptionnel déjà en place, et qui concernera plus d'entreprises.
Le Fonds L'OCCAL de 80 M€ sera présenté lors d'une conférence de presse le 28 mai : cette initiative dédiée aux entreprises du tourisme, aux commerces de proximité et aux artisans, qui appuiera à partir du 1^{er} juin la relance de la consommation locale, est le résultat du travail mené par la Région avec la Banque des territoires, les conseils départementaux et les intercommunalités. L'OCCAL attribuera des avances remboursables (aides à la trésorerie) et des subventions d'investissement pour la mise en œuvre de mesures sanitaires notamment.
- **Pour les secteurs économiques très impactés par la crise, dans le même temps il a été décidé d'établir des mesures de relance**, car il ne faut plus avoir une vision d'urgence mais une visibilité à moyen terme. La concertation démarre donc pour élaborer des mesures de relance, avec les services de l'Etat. Ainsi, il y aura un plan de relance pour la viticulture et un pour l'aéronautique. Pour ce dernier plan, la concertation se fait avec le comité stratégique de filière. Ce plan aéronautique sera combiné avec le plan national.
Les plans viticulture et aéronautique devraient être présentés à l'Assemblée plénière du Conseil régional du 16 juillet 2020 (*1^{ère} étape du plan de relance et de transformation*).
- **Le constat : la reprise ne se fera pas sur ce qui existait avant. La transformation de notre modèle de développement, qui doit être plus durable et solidaire, est déjà au cœur du SRADDET Occitanie 2040. Il faut par conséquent approfondir ce modèle de développement sur un certain nombre de secteurs** (industrie, santé, agroalimentaire, souveraineté des données numériques (*secteur des données numériques relevant peu de l'Europe*)). Il y aura donc mise en place d'un 1^{er} plan de relance et de transformation voté à l'assemblée plénière du 16 juillet, **et suite à une concertation avec les citoyens et le CESER, un 2^{ème} plan de transformation sera proposé au mois de novembre.**

L'articulation des grands chantiers avec l'Europe et l'Etat

Les négociations entre l'Etat, Régions de France et l'Union européenne sur le déblocage des fonds communautaires pour 2021-2027 ont débuté. Le calendrier prévisionnel des programmes européens

2021-2027 est par conséquent maintenu et devrait être adopté d'ici la fin de l'année. Il y a un espoir de mobiliser ces fonds pour répondre à la crise coronavirus.

Le plan de relance européen de 500 milliards d'euros proposé le 18 mai par Angela MERKEL et Emmanuel MACRON, basé sur une nécessaire mutualisation de la dette européenne, pour soutenir l'économie de l'Union européenne très affectée par la crise Covid-19 devrait permettre à la solidarité européenne de s'exprimer envers les pays européens, les régions et les secteurs les plus touchés. Simon MUNSCH précise qu'il n'y a pas à ce jour de visibilité sur la traduction concrète de cette proposition de plan. Ce qui est certain, l'impulsion politique franco-allemande est présente mais il faut attendre la présentation prochaine du plan de relance par la Commission européenne, et la décision du Conseil européen qui suivra, les chefs d'Etat et de gouvernement ne semblant pas parler de la même voix, un compromis sera certainement à trouver.

Le DGS ajoute que si le plan de relance européen est adopté, il faut espérer que cela transitera par les canaux traditionnels (politique régionale...). Qui pourra bénéficier de ces 500 Mds € par ordre de priorité ?

L'annonce par l'Etat de plans de relance automobile et aéronautique est attendue avant l'été. Un plan de relance plus générique avec la reprise des discussions sur le CPER 2021-2027 devrait être présenté à la rentrée.

Concernant les négociations sur les futurs CPER, Jacqueline GOURAULT entame un tour des régions dès ce 25 mai. La Présidente de Région Carole DELGA la rencontrera la semaine prochaine avec le Préfet de région.

Pour le CPER, l'idée est de concentrer les efforts sur les axes de la relance : infrastructures de transports, enseignement supérieur et recherche (*les projets les plus mûrs et les plus transformateurs de la société*), en l'enrichissant d'un axe environnemental et d'un axe économique. Par conséquent, il est souhaité l'établissement d'un CPERR (Contrat de Plan Etat-Région Relance), avec un volet économique ajouté (qui n'existe pas actuellement dans le CPER).

La concertation avec les collectivités débutera à partir d'août ou septembre. Il y aura peut-être un vote du CPER avant les élections régionales, comme le souhaite la Ministre Jacqueline GOURAULT.

Jean-Louis CHAUZY sollicite la Présidente de Région pour que le CESER soit associé à la rencontre prévue avec Jacqueline GOURAULT. Simon MUNSCH lui fera part de cette demande.

Budget de la Région

Il y aura une décision modificative à l'assemblée plénière du 16 juillet 2020. Le budget 2021 devrait être voté d'ici la fin de l'année, sous réserve de la décision prise au niveau national relative à la demande des collectivités territoriales d'une évaluation partagée de l'impact financier de la crise sur les budgets locaux (dépenses exceptionnelles et pertes de recettes). Simon MUNSCH rappelle que les ressources budgétaires des régions sont très liées à la fluctuation de l'activité économique (TVA, CVAE...). La crise conduit inéluctablement à un effondrement des recettes fiscales, et si rien n'est fait pour pallier cela, il y a un risque réel de faillite pour les Régions, dans tous les cas de perspectives financières sombres.

Questions-Réponses

Les Vice-président.e.s remercient Simon MUNSCH pour son intervention, ainsi que Mme VEDEL. Des compléments d'information sont sollicités.

La Stratégie REPOS est-elle toujours d'actualité ? Et le SRADDET, où en est la concertation débutée par la Région ?

A son assemblée plénière du 25 février 2020, le CESER a adopté un avis sur la transition énergétique où sont mises en exergue des préconisations pour un nouveau modèle de développement axé sur la sobriété énergétique. Le CESER poursuit sa réflexion sur le sujet.

Simon MUNSCH indique que cette Stratégie REPOS est pleinement d'actualité. Comme il l'a précisé au début de son intervention, la Région prépare un plan de transformation avec comme point d'appui le nouveau modèle de développement plus durable et solidaire à mettre en œuvre. A titre d'exemple, l'axe logement est un point que l'Etat et l'Union européenne veulent inclure dans leurs plans de relance. Mention est faite également du Plan hydrogène de la Région qui vise à instituer une filière hydrogène sur le territoire, levier essentiel de la poursuite de la transition énergétique (ce plan doit conduire entre autres à accélérer la motorisation des véhicules lourds...).

Quant au SRADDET, en raison des difficultés liées aux élections municipales, la Région a décidé de prolonger les délais de concertation des personnes publiques associées et précisera bientôt les nouveaux délais arrêtés. Il demande au CESER de prévoir la remise de sa contribution d'ici septembre.

Projet de loi 3D et Plan de relance

Dans la continuité de la rencontre prévue avec Jacqueline GOURAULT, il serait pertinent que le CESER auditionne la Région sur le projet de loi 3D, avant la présentation pour adoption de sa contribution au Bureau du 6 juillet.

Par ailleurs, le Conseil régional pourrait-il être auditionné par le CESER après son Assemblée plénière du 16 juillet, dans la perspective de sa contribution sur le plan de relance ?

Pour le projet de loi 3D, M. MUNSCH reconnaît l'importance d'un avis du CESER sur le sujet. Au cours de cette crise, il a pu être constaté la réactivité en proximité de certains acteurs locaux que ce soit au niveau déconcentration ou décentralisation alors que d'autres ont péché par manque de réactivité opérationnelle.

Il précise ne pas connaître le nouveau calendrier pour ce projet de loi reporté depuis la crise. Il n'émet pas d'objection à une audition des services du Conseil régional. Il semble, selon lui, utile de faire état dans notre avis d'un vrai projet de décentralisation et de déconcentration.

Le DGS évoque le rôle opérationnel, durant cette crise, de l'ARS et considère qu'il peut être questionné. La gestion des masques par l'ARS a été édifiante ; la Région a été incitée à acheter des masques tant qu'elle le pouvait. De fait, il s'avère que l'ARS semble avoir très peu de pouvoirs de coordination, et encore moins de moyens ou de pouvoir de décision. Il faudrait sans doute envisager une autre organisation pour l'ARS.

Le DGS encourage le CESER à auditionner différents acteurs : ARS, entreprise Paul Boyé productrice de masques, l'Education nationale...

Le président de la Commission 7 précise que la commission a déjà pris l'initiative d'auditionner l'ARS compte tenu des manquements observés dans l'exercice de ses missions principales pendant la crise : coordination et prévention ; égal accès de tous à une prise en charge continue ; organisation et observation de la réponse aux urgences sanitaires ; organisation et observation de la santé dans la région ; veille sanitaire ; régulation, orientation et organisation du service de santé dans la région.

Jean-Louis CHAUZY ajoute qu'au plan national, il est en charge de la production d'une contribution au projet de loi 3 D et il est prévu que notre CESER fasse des préconisations pertinentes et approfondies pour les relations Etat/Région.

Concernant le plan de relance, Simon MUNSCH précise qu'il y a une nécessité de procéder à une évaluation des mesures d'urgences adoptées par la Région et à partir de cela, il y aura une visibilité après mi-juillet. Par conséquent, les services compétents du Conseil régional pourront rendre compte au CESER après la mi-juillet, voire fin août ou début septembre.

L'intervention de M. MUNSCH sur la nécessité de concentrer les efforts de la relance sur l'enseignement supérieur et la recherche, entre autres, est saluée, car pour le CESER il est important de regagner une autonomie dans le domaine. Actuellement est en cours un projet d'avis sur les innovations pédagogiques dans l'ESR.

Simon MUNSCH insiste sur le fait que l'ESR est à aborder dans le plan de transformation. Il y a des amorces de réflexion qui doivent être approfondies. Ainsi, il est nécessaire qu'il y ait une consultation sur la stratégie européenne en matière d'intelligence artificielle.

Le budget de la Région est mis au service des entreprises. Comment dès lors la Région va-t-elle prioriser ses actions dans le plan de relance et comment vont-être financés les projets ? Le CESER a produit des avis sur la pêche et l'aquaculture, le changement climatique sur le littoral méditerranéen, actuellement travaille sur la pollution par les plastiques en Méditerranée ; ces aspects seront-ils pris en compte dans le plan de relance régional ? La Région doit aider tout autant les petits métiers que le secteur de l'innovation.

Simon MUNSCH indique que la question du financement des projets relevant du plan de relance se pose surtout en termes de pertes de recettes plus qu'en termes de mesures de relance et de leur coût. Les premières mesures d'urgence ont été prises en compensation de ce qui n'a pas été fait, c'est-à-dire que les financements prévus pour des projets tombés à l'eau en raison de la crise ont été affectés en contrepartie sur les mesures d'urgence. Quant à la priorisation des projets, la Région accorde une importance certaine à la problématique de la pollution par les plastiques (Plan régional zéro plastique) comme à la pêche, à l'éolien flottant. Si ces chantiers ne sont pas pris en considération maintenant, la Région prendra du retard par rapport au nouveau modèle de développement à mettre en œuvre.

Jean-Louis CHAUZY précise que le CESER est invité par la Région pour participer à deux réunions de travail relatives à la mesure 21 du Plan régional d'urgence sanitaire, économique et solidaire de la Région sur la relocalisation d'activités. Le Président et Marielle GAUDOIS participeront aux réunions des 28 mai et 11 juin.

L'action de la collectivité régionale en faveur de l'artisanat est reconnue. La situation des centres de formation d'apprentis doit être analysée en urgence, compte tenu de la baisse des contrats d'apprentissage liée en partie aux filières impactées (les campagnes d'information et de recrutement ont été stoppées par la crise sanitaire) ; de grandes difficultés se font jour et un plan de communication de la Région pour les CFA est souhaité

Simon MUNSCH indique qu'un travail de valorisation des métiers est prévu.

II – Activité et Plan de travail du CESER

Crise Covid et Information

Pendant le confinement, le CESER a poursuivi son activité en « mode dégradé » tout en veillant à une diffusion de l'information la plus large possible. La Conférence permanente, au vu du contexte de crise sanitaire exceptionnelle et ses retombées économiques et sociales, a été transformée en Comité de suivi et de sortie de crise afin que toute information utile et d'actualité puisse être portée à connaissance. Le Comité a reçu la Présidente de Région, le Préfet de région et le Directeur général des services du Conseil régional pour recueillir le maximum d'informations à diffuser par la suite aux conseillères et conseillers du CESER ainsi qu'aux membres extérieurs de la Section Prospective.

Jean-Louis CHAUZY a été associé à la Cellule régionale de continuité économique pilotée par le Préfet de région et la Présidente de Région mise en place pour suivre la crise sanitaire et ses conséquences économiques et sociales ; Cellule où participent certains des membres du CESER au titre de leur organisation. Les informations qui en sont issues ont été et/ou seront relatées dans la Lettre d'information du Comité de suivi et de sortie de crise.

Travaux en cours et sollicitations diverses

Les 5 projets d'avis en cours (C°2 « Les ruralités », C°3 « L'écosystème associatif », C°4 « les innovations pédagogiques dans l'enseignement supérieur », C°5 « L'orientation », C°6 « Pollution en Méditerranée par les plastiques » devront être validés par les commissions et soumis à amendements pour une présentation à l'assemblée plénière prévue en septembre 2020.

Commission 2

Pour ce qui est du projet d'avis sur les ruralités de la C°2, la rapporteure Adeline CANAC confirme que le bureau élargi de la commission 2 a fait le choix d'inclure l'analyse de la crise dans l'avis en cours de rédaction mais qu'elle sera abordée dans la conclusion, sous forme d'ouverture, afin de garder le cahier des charges initial et de ne pas reprendre le travail depuis de début. Cette ouverture pourrait amener vers de futurs travaux de la commission. *Le Bureau prend acte.*

Commission 3

La Commission 3 a poursuivi son travail sur le projet d'autosaisine sur « l'importance du monde associatif régional sur la vie et la dynamique économique (production, emploi, maillage du territoire). L'objectif est de valoriser et soutenir le secteur associatif, acteur et partenaire du développement économique de la région Occitanie et de montrer la transformation sociétale que les associations apportent. Ce projet d'avis se basera sur les informations collectées par la C°3 avant la crise et ceux qu'elle a pu obtenir pendant.

La C°3 a prévu d'intégrer l'action des associations ainsi que l'impact de la crise sanitaire que nous vivons sur les associations dans son projet d'avis. Au vu du calendrier induit par cette crise, la Commission projette de tenir sa séance d'amendements le 23 juin après-midi, après validation du texte définitif en séance le 16 juin et envoi aux membres du CESER en suivant. Le projet d'avis sera présenté lors de l'Assemblée Plénière de septembre.

Le Bureau prend acte.

Calendrier des réunions de la Commission 3 :

Date	Visio	
8/06	Présentiel / Visio	Bureau C°3
16/06	Visio	Validation du texte de l'autosaisine
23/06	Visio	Séance d'amendements et clôture de l'autosaisine
30/06	Visio	Travail sur la sortie de crise

Représentation extérieure

A la demande du Président CHAUZY, Marielle GAUDOIS représente le CESER au sein du Groupe de Travail (GT) « sur la création de fonds de rebond et fonds de relocalisation » mis en place par la Région Occitanie. La première réunion de ce GT s'est tenue le 28 mai 2020 en visioconférence de 17h à 19h.

Ce groupe de travail consiste, dans le cadre du plan exceptionnel d'accompagnement et de transformation des entreprises et de l'économie, en cours d'élaboration par la Région Occitanie, à mener un diagnostic confirmant l'intérêt de créer des fonds de rebond et de relocalisation complémentaires aux dispositifs en cours de construction par ailleurs et en définir les enjeux, objectifs et modalités. Plusieurs autres Groupes de Travail sont menés en parallèle par la Région pour venir alimenter ce plan d'accompagnement et de transformation.

Divers autres organismes ou représentants régionaux (CCI Occitanie, Banque de France, MEDEF Occitanie, Leader Occitanie, French Tech Méditerranée, Agence AD'OCC, avocats, mandataire judiciaire, agent d'assurance) ainsi que certains services de la Région sont impliqués dans ce Groupe de travail animé par Mme Marie-Thérèse Mercier (Ernst & Young).

La première réunion de ce GT a consisté en un tour de table, laissant chacun s'exprimer sur le sujet. Les attendus ont été rappelés, il s'agira :

- de prioriser les entreprises à accompagner dans le cadre des 2 fonds envisagés
- d'identifier les acteurs à mobiliser pour la mise en œuvre de ces fonds
- d'identifier les relocalisations essentielles à la région Occitanie (sachant que d'autres y travaillent par ailleurs)

Il semble ressortir qu'il y a plusieurs sujets de temporalités différentes pour ce Groupe de Travail. A savoir : le maintien des entreprises et la relance à court et moyen termes, puis le rebond et enfin la localisation et la relocalisation à plus long terme.

L'Agence AD'OCC réfléchit, à la demande de la Région, à la relocalisation. Cette réflexion est coordonnée par M. Jean-Marc Dessapt (*Directeur international d'AD'OCC*).

La Présidente de la C°3 pense qu'il serait intéressant de pouvoir l'auditionner, ainsi que l'économiste Bruno Cabrillac (Banque de France) dans le cadre des travaux du CESER qui seront menés sur la sortie de crise.

La prochaine réunion de ce Groupe de travail est programmée le 11 juin. Le compte-rendu ainsi qu'un plan de travail et un agenda devrait parvenir aux participants en amont.

Il est demandé que cette réunion soit préparée avec Mme Sophie Garcia, Présidente du MEDEF Occitanie et membre du CESER, qui est également partie prenante de ce GT.

Le Bureau prend acte.

Commission 4

La C°4 présentera son projet d'avis sur les innovations pédagogiques en septembre 2020. Elle recevra en audition le 24 juin, M. Khaled Bouabdallah (Recteur délégué à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation). *Le Bureau prend acte.*

Jean-Louis CHAUZY a eu un premier échange le 26 mai 2020 avec la Rectrice de la grande région académique Occitanie, Sophie BEJEAN, qui a pris ses fonctions en région le 5 février 2020. La Rectrice connaît le rôle et le fonctionnement des CESER pour avoir eu de cordiales relations de travail avec les CESER d'Alsace et de Bourgogne. **Elle a informé le Président de son souhait de saisir le CESER sur un plan d'urgence du Rectorat sur les exclus de l'appareil scolaire.**

Le Président lui a rappelé l'intérêt du CESER pour l'accentuation dans toutes les villes d'Occitanie de la politique de site de l'enseignement supérieur en région qui a déjà produit des résultats positifs. **A ce titre, le CESER souhaiterait être associé à la préparation du volet ESRI (Enseignement supérieur, recherche, innovation) du futur CPER. Un courrier sera adressé en ce sens à la Rectrice.**

La Rectrice devrait participer au prochain Bureau du 6 juillet pour évoquer, entre autres, la reprise progressive dans les écoles et les perspectives d'ici la rentrée.

Le Bureau prend acte de ces informations.

Commission 5

La séance d'amendements pour le projet d'avis Orientation aura lieu le vendredi 12 juin, en visioconférence individuelle, en vue d'une présentation en Plénière en septembre. L'avis sera envoyé au plus tard le vendredi 5 juin 2020 à l'ensemble des conseillers CESER.

Calendrier de la Commission 5 :

L'ordre du jour des prochaines réunions sera le suivant (prévisionnel) :

-Le 12 juin 2020 : séance d'amendements pour l'avis Orientation.

-Le 26 juin 2020 : travail sur la contribution du CESER sur la sortie de crise.

-Le 10 juillet 2020 : travail sur la contribution du CESER sur la sortie de crise.

-Le 28 août 2020 : finalisation du travail sur la contribution, envoi à la C8 le soir-même.

Représentation du CESER au sein du CARIF-OREF

Le Bureau du 16 avril 2018 avait désigné 3 représentants du CESER auprès du Comité collégial du CARIF-OREF : Nathalie VEYRE (titulaire 1), Laura PIBOU (titulaire 2) et Béatriz MALLEVILLE (suppléante).

Par mail du 7 mai 2020, le CARIF-OREF invite le CESER à désigner ses représentants (titulaire et suppléant) pour la période de juin 2020 à juin 2023, en vue d'une assemblée générale qui aura lieu le 9 juin 2020.

Il est proposé au Bureau de maintenir 2 des 3 conseillères désignées en avril 2018 : Nathalie VEYRE comme titulaire et Laura PIBOU comme suppléante. *Le Bureau prend acte de ces désignations.*

Commission 8

La contribution du CESER au projet de loi 3 D devra être finalisée par la C°8 – commission de synthèse - pour une présentation au Bureau du 6 juillet qui devra se prononcer sur son adoption. Le Bureau valide la désignation de la rapporteure faite par la commission : Claudie HOUSSARD. Pour rappel, le préfet a mené la concertation durant l'hiver 2019 et a sollicité le CESER pour recueillir son avis le 24 janvier 2020. Une synthèse départementale et régionale a été réalisée. Le préfet devra l'adresser à la ministre Jacqueline GOURAULT avant l'été. La ministre, qui a reçu 4 présidents de CESER le 5 mars, a indiqué attendre les contributions des CESER entre le 30 juin et la première semaine de juillet au plus tard.

Les contributions des commissions à ce projet de loi 3 D ont été transmises au président de la commission 8 (commission de synthèse) avant la période de confinement. Il est demandé aux commissions d'actualiser la contribution qu'elles avaient adressée à la C8 avant la crise, de façon à ce que les préconisations du CESER en matière de déconcentration, de décentralisation et de différenciation soient bien en phase avec les nouveaux enjeux apportés par la crise sanitaire. **Cette actualisation doit être adressée à Bruno LAFAGE, Claudie HOUSSARD, Dominique-Marie FELIX et à Vitrigny CAM avant ce vendredi 5 juin au soir, délai de rigueur, en vue des travaux de synthèse de la C8.**

La commission validera la contribution de synthèse lors de sa réunion du 1^{er} juillet.

Jean-Louis CHAUZY rappelle que seules les commissions ont légitimité pour préparer les avis et contributions.

Le Bureau prend acte.

Section Prospective

La Section actualise son travail sur les « Chemins de 2040 » en le projetant jusqu'en 2050 et en tenant compte des évolutions liées notamment à la crise mondiale du Covid-19 : les éléments qui manquent actuellement à ce travail devraient être rédigés d'ici quelques semaines (notamment pour le scénario « Tendanciel », mais aussi pour le scénario « Sombre » et le scénario souhaitable (« Nouvelle Convergence »).

Ce travail sera ensuite revu en octobre/novembre 2020 en fonctions des évolutions économiques, sociales et environnementales.

Par ailleurs, la Section finalise sa contribution sur la gestion et le fonctionnement de l'hôpital, qui alimentera le travail sur la sortie de crise.

Le Bureau prend acte.

Avis sur la sortie de crise

L'Occitanie fait face à un paradoxe auquel il s'agira d'apporter des explications et des réponses : alors qu'elle a été assez épargnée sur un plan sanitaire (la mortalité en 2020 aura de fait peu varié par rapport aux années précédentes), notre région sera sans doute une de celles qui sera le plus impactée d'un point de vue économique et social. D'importantes inégalités ont été révélées ou aggravées pendant la crise et cela constitue un défi auquel nous devons répondre.

L'Etat a permis de maintenir l'activité salariée, par la prise en charge du chômage partiel. Des secteurs clés de l'économie régionale - entre autres Aéronautique, et Hôtellerie-restauration (110 000 emplois) sont lourdement impactés. Il faut sauver les emplois menacés de suppressions. Par ailleurs, des ingénieurs, des apprentis ont été formés dans le domaine aéronautique, aussi, pour éviter tout gâchis, il faut défendre la filière. L'Etat prépare un plan de relance aéronautique. Il importe maintenant de réfléchir et contribuer à ce plan.

Le Président de la République a annoncé le 26 mai 2020 un plan de relance pour soutenir la filière automobile française qui connaît la plus grave crise de son histoire afin de sauver les constructeurs français et les équipementiers, et les maintenir dans le paysage de l'industrie automobile mondiale. Un choix est fait : le soutien massif à la voiture électrique. Selon Jean-Louis CHAUZY, ce seul choix ne correspond pas aux besoins du plus grand nombre de consommateurs, qui nécessitent d'autres types de véhicules pour leur vie quotidienne. Dans ce contexte, Jean-Louis CHAUZY continue de défendre l'avenir du site de Bosch à Rodez confronté au défi de la diabolisation du diesel. Une réunion du Comité de suivi est sollicitée car cette « usine du futur » doit être bénéficiaire de financements prévus par le plan de relance pour rester un site de production industrielle pour l'automobile.

Jean-Louis CHAUZY se préoccupe ainsi à la fois de la filière aéronautique et automobile (notamment Diesel). A ce jour, il travaille avec les industriels et toutes les organisations syndicales.

Bruno Le Maire a précisé qu'un plan de relance général sera présenté à la rentrée de septembre. Par ailleurs, à l'initiative du Président de la République française Emmanuel MACRON et de la Chancelière allemande Angela MERKEL, un plan de relance européen est en négociation et permettra d'apporter une aide aux pays et régions les plus touchés par la crise.

Les collectivités territoriales se sont endettées pendant cette période de crise. Comment la Région Occitanie va-t-elle financer les mesures du plan de relance ? Simon MUNSCH a évoqué la difficulté à trouver les moyens, les principales ressources de la Région étant mises à mal dans ce contexte de crise. Pour rappel, les principales ressources de la Région sont la CVAE, la TICPE, la dotation de fonctionnement de l'Etat...

Le député du Gers Jean-René CAZENEUVE a été chargé par le Premier ministre d'une mission de l'impact de la crise sanitaire sur les finances des collectivités territoriales. La commission 8 doit auditionner M. CAZENEUVE. Le travail qu'elle mènera sur le sujet alimentera l'avis qui sera produit sur la sortie de crise. La commission tentera d'apporter un éclairage sur les moyens disponibles. Les départements rencontrent les mêmes difficultés que les Régions. Ne faudra-t-il pas envisager de mutualiser les moyens ?

Ainsi la contribution du CESER sur la sortie de crise à réaliser sera le fruit des apports de chaque commission sur des thématiques en lien avec leur domaine de compétence. Cette contribution prendra la forme d'un avis du CESER soumis à débat et vote lors de l'AP des 29 et 30 septembre 2020. Les préconisations à faire concerneront d'abord celles pouvant être mises en œuvre dans l'avenir immédiat (le possible), puis celles pouvant l'être pour le long terme (l'idéal). **La Commission 3 « Activités et mutations économiques – Economie sociale et solidaire » est proposée pour être la commission de synthèse. Trois mois, c'est le délai pour produire le projet d'avis – un Livre Blanc ? - qui sera amendé et proposé au vote de l'assemblée plénière de septembre.**

Ce travail s'inscrit également dans un cadre national. Tous les CESER de France établiront une contribution sur la sortie de crise ; **l'Assemblée des CESER de France compilera les contributions dans un document unique qui sera à présenter début octobre au Premier Ministre Edouard PHILIPPE et au Président de Régions de France, Renaud MUSELIER.**

Vous trouverez ci-après la note de présentation des attendus de la contribution et les décisions actées par le Bureau.

CONTRIBUTION DU CESER OCCITANIE SUR LA SORTIE DE CRISE

Gestion de l'après-crise

Le Comité de suivi et de sortie de crise du CESER a manifesté le souhait que le CESER Occitanie émette un avis circonstancié sur la sortie de crise.

La contribution à réaliser est jugée déterminante au regard de la crise sanitaire majeure que connaît notre pays et ses graves incidences économiques et sociales. Le Ministre de l'économie a déclaré qu'il s'agissait d'une crise, d'un choc économique sans précédent depuis 1945.

La pandémie provoque une crise sanitaire économique et sociale très dure qui n'épargne pas la région Occitanie ; tous les secteurs de la région Occitanie sont touchés (filiales aéronautique, viticole, du tourisme, de la restauration, de l'hôtellerie mais aussi les filiales culturelle et sportive comme le sont les associations et le secteur de l'économie sociale et solidaire, l'économie bleue du littoral ...). Les conséquences sur l'emploi seront terribles, il est donc nécessaire à la fois d'avoir des propositions pour préserver nos grands secteurs économiques, et réfléchir aux secteurs d'activité indispensables pour répondre aux besoins de la société et aux transformations nécessaires.

Plusieurs dizaines de milliers d'emplois seront supprimés en Occitanie.

Représentant la société civile organisée (plus de 80 organisations membres), le CESER se doit de délivrer une large expression sur le sujet à l'attention des pouvoirs publics, Etat et Région.

Cette proposition sera soumise à l'approbation du prochain Bureau du CESER qui se tiendra le lundi 2 juin en visioconférence.

Contenu de la proposition

1) Le format

- **Une contribution qui prendra le format de celle établie pour le Grand débat national** : toutes les commissions du CESER produiront une analyse sur des thèmes définis relevant de leur domaine de compétence et une synthèse sera établie par la commission qui sera désignée et mandatée à cet effet. Cette contribution sera soumise au vote de l'Assemblée plénière.
 - Une fois adoptée, la contribution sera adressée au Préfet de région et à la Présidente de Région ;
 - et à l'Assemblée des CESER de France qui établira un document de synthèse, dans le cadre d'un travail en commun sur le thème de « la crise », intégrant les contributions adoptées par les CESER de France métropolitaine et d'Outre-Mer, qui sera présenté au Premier Ministre.
- Pour l'élaboration de notre contribution, chaque commission produira des éléments d'intérêt pour le sujet et il faudra retenir ceux qui seront à prioriser pour l'efficacité de l'action et la rapidité de sa mise en œuvre, afin que la Région sorte au plus tôt de cette sombre période. Ce document devra prendre la forme d'une synthèse plus facile à porter, à lire, à développer qu'une compilation d'éléments.**

2) Le contenu

Cette contribution comportera une introduction générale rappelant le contexte de la crise Covid-19, un état des lieux par secteur en fonction des axes définis à traiter, et des préconisations de sortie de crise dans une perspective en mouvement. **Le contexte avant, pendant, après.**

Il conviendra de resituer la Région Occitanie, ses forces et faiblesses identifiées, sa trajectoire économique, sociale et environnementale, telle qu'elle se profilait en début d'année, puis il faudra aborder la « vague » COVID-19 qui a secoué nos territoires, faire état des observations que nous avons pu faire des actions institutionnelles et privées, des actions du monde associatif largement mobilisé, pour ce qui concerne en particulier le médico-social, des actions de la sphère hospitalière publique et privée, etc.

Et après : nous y sommes dans l'après car, fort heureusement la pandémie semble jugulée et les entreprises de tous secteurs rouvrent et reprennent leur activité ou la poursuivent pour celles qui ont pu ou ont dû continuer.

Donc, où en sommes-nous ? Vers quoi allons-nous pouvoir et devoir aller ?

Nous avons observé des comportements nouveaux, novateurs, innovants, de la réactivité, de la solidarité, l'émergence ou le retour de valeurs fortes. Ces éléments doivent perdurer et être pris en compte dans nos travaux.

Il y a la (re)découverte de ce que les journalistes ont appelé parfois les « petits métiers », de ceux que l'ont ne voyait pas tant leur présence fait partie de notre quotidien : caissières ou livreurs pour ne citer qu'eux. Il y a le retour de la responsabilité individuelle et collective pour revenir ou rester à son poste de travail, pour respecter l'environnement sans que ce soit des consignes gouvernementales, par exemple.

Bref, il y a eu cette période de temps « suspendu » dont nous sortons endoloris, étonnés, et volontaires souvent pour redéfinir un cadre de vie et de travail. Ces deux points sont étroitement liés.

- Les pistes de travail déjà évoquées

Le CESER et chaque Commission doivent travailler sur le thème de la sortie de crise : comment réarmer le pays pour faire face à la crise économique, sociale et environnementale qui découle de la crise sanitaire ?

Les Commissions sont encouragées à commencer à repérer **dans les Avis récents** des éléments de préconisations prospectifs sur un monde différent, car les cartes sont aujourd'hui rebattues et qu'il serait peut-être intéressant de remettre en avant, entre autres, des préconisations jugées utopiques avant la crise.

Plusieurs thèmes seront à prendre en compte : réindustrialiser, relocaliser la production pour pouvoir se nourrir, se soigner... ; penser une politique de transition écologique et énergétique adaptée (question du traitement des déchets, des matières premières disponibles, de l'organisation des divers modes de transport... *l'Avis du CESER sur la transition énergétique devra être valorisé*) ; réorganiser le système de santé et de prévention (plus de moyens humains et matériels pour l'hôpital, complémentarité secteur public et secteur privé – Le travail de la section prospective sur des propositions urgentes de réforme de l'hôpital sera utile pour contribuer à la réflexion collective).

Il faudra travailler à la fois sur des stratégies économiques et industrielles (des secteurs économiques ont fortement été impactés : aéronautique, agri-agro, tourisme, hôtellerie, restauration), mais aussi

évoquer les aspects sociétaux. En effet, cette crise a d'abord généré des dégâts sociaux et humains qu'il ne faut pas sous-estimer : taux de chômage accru, accentuation des inégalités sociales, inégalités femmes-hommes... Il faut bien mesurer la dimension humaine et sociale de la crise.

Certaines commissions ont intégré les effets de la crise dans leurs travaux en cours : c'est le cas notamment des commissions 3 et 4. La commission 3 a ainsi tout naturellement prévu d'insérer, dans son projet d'avis sur l'écosystème associatif, une partie sur l'action des associations dans le contexte général que nous vivons actuellement et l'impact de la crise actuelle sur l'écosystème associatif régional. La commission 4 prévoit dans son projet d'avis sur les innovations dans l'enseignement supérieur, qu'un chapitre face état de la crise sanitaire, et qu'en conclusion l'ouverture soit faite sur l'inventaire des problématiques identifiées et les préconisations qui pourront y répondre.

Au vu de ces premières réflexions, le travail des commissions et section pourrait être le suivant :

Commission 1 : penser une politique de transition écologique et énergétique adaptée (question du traitement des déchets, des matières premières disponibles, de l'organisation des divers modes de transport, ... *L'Avis du CESER du 25 février 2020 « La politique énergétique régionale répond-elle aux urgences écologique, sociale et économique? » sera à valoriser car il faudra insister sur les ressources de la Région en énergie renouvelable de l'éolien ou solaire. Le thème de la sobriété énergétique, qui a été mis en exergue par la C°1 dans cet avis est notamment un des thèmes à reprendre avec l'écologie et l'environnement, les modes de transports à faire évoluer, parfois à relancer, la question du logement et l'éco-conditionnalité des aides publiques. Aujourd'hui, nous vivons de fait cette sobriété à cause de la crise ; il s'agit de savoir comment la vivre demain) – Services publics – Grandes infrastructures (LGV, autoroute Toulouse-Castres...).*

La C° 5 traitant du numérique dans la formation, l'enseignement, le travail, la présidente de la C°1 a manifesté le souhait de ne pas traiter du numérique (aspect infrastructures), et que ce sujet du numérique soit pris en compte dans sa globalité par la C°5 (qui fera dès lors un chapeau sur les infrastructures du numérique). Le président de la C°5 a fait part de son accord. *Le Bureau prend acte.*

Commission 2 : actualise le rapport du CESER du 11 octobre 2018 sur les filières agri-agro avec un point particulier sur la filière viticole et sur la fonction nourricière de la région Occitanie. Il est demandé à la commission d'identifier dès à présent 3-4 conseillers qui pourraient travailler à l'actualisation de l'avis sur les filières agri-agro (ex. conseillers représentants les filières). Pour rappel, sur les 41 préconisations formulées par le CESER, 35 ont été intégrées par le Conseil régional dans le « Pacte régional pour une alimentation durable en Occitanie » adopté le 20 décembre 2018.

Oui, la Région Occitanie a les moyens d'être une région nourricière si toutes les formes d'agriculture sont reconnues et encouragées, s'il est possible de développer la transformation de nos récoltes de fruits et de légumes trop peu faite en région.

La C°2 devra prendre en compte dans sa réflexion les éléments du Plan de relance régional (1^{ère} étape) qui sera présenté à l'Assemblée plénière du Conseil régional du 16 juillet 2020 (volet Viticulture).

On a constaté une explosion de la demande dans les magasins spécialisés dans les produits issus de l'agriculture biologique et auprès des plateformes de livraisons de produits alimentaires locaux, à la suite du confinement ; il faut également saluer le travail de l'agriculture conventionnelle, capable de respecter toutes les mesures sanitaires et ainsi ayant permis de fournir à l'ensemble des foyers, en

produits locaux, même dans les Grandes et Moyennes Surfaces (GMS). Tous les foyers n'ont pas les moyens de se fournir en magasins spécialisés.

La C°2 a exprimé lors de sa dernière réunion (vendredi 29 mai) la volonté d'évaluer l'impact social et environnemental de cette crise dans les filières agricole, agroalimentaire et forestière, et pas uniquement ses conséquences économiques.

La commission s'est ensuite posée la question sur le thème de l'aménagement du territoire rural, de comment se coordonner avec la C°1. Le président de la C°2 doit se mettre en relation avec la présidente de la C°1 sur ce sujet.

Le Bureau du CESER confirme l'importance de se pencher sur le retour à la campagne observé chez les Franciliens, suite à la crise sanitaire. Il faudrait confirmer si ce phénomène a eu lieu également en Occitanie. La remise en cause de la métropolisation et la prise en compte de la qualité de vie des gens sont des thèmes remis sur la table par cette crise sanitaire dont le CESER doit s'emparer.

Ces questionnements correspondent aux questions posées dans la note de cadrage de la C°3 sur les nouveaux besoins identifiés et leur possible mobilisation par la Région. Le président de la C°2 confirme que ces phénomènes représentent une opportunité pour nos territoires ruraux et sont, de ce fait, une préoccupation de la C°2.

Commission 3 :

La C3 est désignée coordonnatrice des travaux du CESER sur la « crise ». Elle rédigera l'introduction à partir du diagnostic régional lié à la pandémie et coordonnera les contributions transversales des autres commissions en matière économique, sociale, culturelle, d'apprentissage, d'orientation notamment.

La commission est déjà mobilisée sur la contribution à produire, à échanger sur ce à quoi nous devons nous attacher pour « réarmer la Région » ; elle s'appuiera sur :

- **des préconisations faites dans ses avis précédents, dont les Territoires d'Industrie.**
- **la prise en compte de ce qui a changé ces dernières semaines et qui va impacter durablement et pour les années suivantes notre société et le monde économique (par exemple, nouvelles formes d'entreprendre, etc.).**

Cette crise aura été un révélateur brutal et cruel de notre dépendance industrielle dans de nombreux secteurs vitaux. Au lendemain de cette épreuve, produire davantage en France sera l'un des leviers de notre renouveau économique, sans oublier que nous nous devons de rester dans la perspective européenne pour contribuer, depuis l'Occitanie, à une Europe qui compte :

- produire davantage demandera tout d'abord une forte volonté politique et financière pour adapter les coûts de production à notre niveau d'exigence sociale ;
- produire davantage nécessitera aussi de retrouver une forme de planification géographique et humaine permettant d'adapter nos outils de formation à cette nouvelle ambition et de redonner du sens à nos territoires d'industrie ;
- produire davantage sera l'occasion de privilégier l'innovation technologique et la sobriété environnementale pour imaginer l'usine du XXIème siècle.

La commission devra travailler sur les pistes de réindustrialisation, avec un focus sur les principales filières économiques en région. Elle a un rôle de « pivot » pour préparer le diagnostic de la situation

économique en région lors de la rédaction des propositions du CESER. Il s'agira de voir comment les informations recueillies auprès des conseiller(e)s par le CESER peuvent venir compléter et bonifier le document de la Banque de France. Il faudrait que le CESER puisse donner son analyse de l'état d'affaiblissement du potentiel de production. A ces fins, les représentants de ces filières au CESER doivent être sollicités, pour qu'ils produisent des contributions écrites à destination de la commission (*deux représentants de l'industrie au CESER : Cécile HA MINH TU (GIFAS) et Philippe PATITUCCI (UIMM)*).

La réindustrialisation, ce sera aller voir ce qui peut être relancé, ce qui doit être soutenu et diversifié, ce qui fonctionnerait en décloisonnant métiers et savoir-faire, etc.

Favoriser, encourager l'agilité de nos entreprises pour pouvoir réactiver autant que de besoin une indépendance face à de futures crises sanitaires ou autres. Ne pas dépendre d'un seul secteur, même si celui-ci est à ce jour un de nos piliers régionaux.

Il y a quelques grands groupes (tous secteurs) qui doivent connaître l'attractivité de l'Occitanie, il y a des entreprises (de toutes tailles) qui doivent avoir confiance dans l'appui de la Région, dans la mobilité et la réactivité des habitants de cette région. Il y a des start-up qui ne demandent qu'à se lancer et leurs compétences sont à conserver en Occitanie.

Les sujets sont nombreux, là aussi il faudra prioriser et rencontrer des personnes ressources. La période qui s'ouvre sera celle des mutations économiques.

La Région Occitanie a des points d'appuis importants dans pratiquement tous les secteurs de la vie économique. Certains sont à renforcer, d'autres à développer, d'autres encore à « réveiller » et certains à inventer pour répondre aux nouvelles exigences de proximité, de bien-être individuel, de sécurité individuelle et collective.

La Région doit être attractive pour l'industrie, pour une industrie renouvelée, repensée en lien avec ses partenaires du local à l'international, en préservant les équilibres bien compris de chacune des parties prenantes : salariés, clients, partenaires, collectivités territoriales et nationales, etc..

La Région Occitanie montrera ainsi sa résilience dans la crise actuelle qui l'a fait en sortir plus forte et plus armée pour d'autres événements d'ampleur qui pourraient intervenir.

Il faut que les syndicats, les organisations patronales, les pouvoirs publics, les Présidents de Région programment au plus vite un Grenelle de l'économie productive afin de définir ensemble un plan ambitieux et durable de réindustrialisation de notre pays.

Cependant, dès l'automne, le CESER Occitanie sera en mesure de montrer un territoire diversifié qui a compris et encourage l'entreprise quelle que soit sa taille ou son secteur.

La CRESS Occitanie réfléchit désormais comme le reste de l'économie aux conditions de sortie de la crise : demande d'un plan régional de sortie avec des modalités claires issues de réflexions communes et partagées, appuyé par un diagnostic de l'Etat de l'ensemble de la chaîne de fonctionnement de l'économie régionale et de ses délais de redémarrage en sortie de crise. Mais aussi pour les secteurs les plus touchés (tourisme, hôtellerie restauration), un véritable « Plan Marshall » national et régional.

Dans les auditions à prévoir pour aider à l'élaboration de la contribution : Jean-Louis CHAUZY préconise, entre autres, d'auditionner Frédéric SANCHEZ, Président de l'usine Fives, qui pourra témoigner de la métamorphose d'un groupe industriel en entreprise de technologie, s'adaptant ainsi aux révolutions industrielles successives et survivant aux crises économiques. Fives est devenu l'un des acteurs majeurs de la machine-outil dans le monde.

La reprise en Occitanie sera probablement en forme de W, parce qu'avant de consolider un redémarrage ou de nouvelles activités il y aura des hauts et des bas, mais si toutes les compétences du CESER sont mobilisées nous pouvons être utilement contributifs et productifs.

La C°3 devra intégrer les éléments du Plan de relance régional (1^{ère} étape) qui sera présenté à l'Assemblée plénière du Conseil régional du 16 juillet 2020 (volet Aéronautique).

Commission 4 : L'enseignement supérieur et ses enjeux liés au numérique mais pas seulement, la recherche fondamentale et appliquée, l'innovation à encourager et le transfert vers le monde économique pour créer, maintenir, développer des liens indispensables. Il faut attirer des étudiants étrangers, motiver nos étudiants à tous niveaux, leur faire découvrir le monde qui les entoure et les enjeux qu'ils portent ; rôle de la culture scientifique à développer (sa diffusion doit concerner tous les secteurs d'activité : écoles, ESR, monde du travail, la société dans son ensemble).

Les problématiques de la crise et de l'après crise ont commencé à être débattus en commission. Les sujets qui ressortent pour l'instant sont :

- La fracture numérique pour les usagers des établissements (étudiants, personnels administratifs et enseignants/chercheurs).
- Le changement de pédagogie dans l'enseignement supérieur ne doit s'improviser.
- La crise sanitaire a eu de sévères répercussions pour les étudiants apprentis, ceux qui devaient partir ou étaient déjà en stage ainsi que pour les mobilités internationales (entrantes et sortantes). Il y a également de fortes craintes en ce qui concerne une baisse du nombre de contrats d'apprentissage à la rentrée en septembre 2020.
- La transition numérique ne doit pas concerner que les étudiants et les enseignants mais l'ensemble des usagers des établissements.
- Le monde de la recherche s'est fortement mobilisé dans le cadre d'actions de solidarité nationale et pour des réponses à appel à projets (en procédure accélérée) mais il faut reconnaître un manque de coordination nationale et internationale de ces projets notamment en ce qui concerne les essais cliniques.
- L'innovation peut naître des crises. Cette innovation doit aussi permettre de rapatrier une production industrielle en France et en Occitanie. L'Occitanie bénéficie, par exemple, de nombreux atouts dans le domaine des biotechnologies. Cette industrie serait utile, notamment pour la production de médicaments. La consultation européenne des futures spécialisations intelligentes régionales pourrait constituer une fenêtre de tir pour fléchier des financements dans des domaines porteurs.
- La diffusion de la culture scientifique auprès du grand public est fondamentale pour éviter la propagation des rumeurs et fausses informations.
- Assurer l'attractivité des établissements pour les étudiants étrangers.

La commission se réunira le mercredi 26/08 afin de valider la contribution finale à transmettre à la C°3.

Le Bureau prend acte.

Commission 5 : il ne faut pas oublier la dimension sociale et humaine de cette crise. Les bouleversements liés à la crise COVID-19 sont venus percuter et accentuer un contexte déjà fort agité, celui de la formation continue mais aussi tout le fonctionnement du monde associatif

fortement impliqué, mobilisé, impacté. Il faudra parler du numérique dans l'enseignement scolaire, des jeunes, du problème du décrochage, de la formation (à distance), du télétravail, puis de l'accompagnement éducatif et du rôle que les associations peuvent y jouer, sans oublier d'aborder le volet territorial.

Donner ou redonner des moyens sur le long terme, aider à structurer pour pérenniser et faire reconnaître ce qui est fait grâce à l'investissement des bénévoles, en particulier qui compensent la fragilité chronique de trop d'associations.

Dans le travail à rendre par le CESER pour fin septembre, il ne faudra donc pas travailler uniquement sur des stratégies économiques et industrielles, mais aussi parler des aspects sociétaux.

La Commission 5 s'est réunie le vendredi 29 mai dernier et a approuvé les choix suivants :

Elle souhaite travailler sur 5 thématiques, 3 dans le cadre de ses réunions « normales » et 2 en groupes de travail restreints.

En réunion plénière de la Commission 5 :

1 - Education, jeunesse, décrochage scolaire : auditions en table ronde du Rectorat, du CRAJEP et de la FCPE → rupture scolaire, décrochage des jeunes...quelle organisation, quel accompagnement éducatif ? Quelle sera la place du numérique ?

Cette première thématique sera couplée à la thématique 2 :

2 - Numérique et jeunes : audition du CRIJ → comment les jeunes se sont-ils appropriés le numérique au sens large pendant ce confinement ? Comment se sont-ils adaptés dans cette période et qu'est-ce que cela induit ?

3 - Formation, nouveaux emplois, qualité des formations, apprentissage, territoires et isolement : auditions du Directeur DEF (Thomas DELOURMEL), et du CARIF-OREF → confinement et crise économique et sociale...quelles sont vos premières réflexions pour réorienter la politique régionale ?

En groupes de travail :

1 - Télétravail/téléformation/numérique : → Comment le télétravail va-t-il évoluer ? Comment on va percevoir le télétravail suite au confinement ? Comment analyse-t-on l'impact du télétravail dans les entreprises suite au confinement (quels sont les freins ? les aspects négatifs / positifs) ? La Commission 5 abordera également la question du développement des tiers-lieux en lieu et place de la Commission 1.

2 - Focus sur les associations : audition du mouvement associatif → état des lieux... quels plans d'urgence engager ?

Ces deux groupes de travail se réuniront 1 fois chacun entre le 12 juin et le 10 juillet, et seront constitués de 7 conseillers maximum (+Président +chargée de mission +secrétaire de la commission). La Commission 5 a validé ce fonctionnement au vu des délais à tenir pour la réalisation de cette contribution.

Le cahier des charges et la composition des groupes de travail seront validés le 12 juin prochain par la Commission 5.

Le Bureau prend acte des thématiques et des modalités de fonctionnement.

Selon le président de la CRMA, le secteur de l'apprentissage est impacté par la crise sanitaire : il y a une baisse des contrats d'apprentissage. Il faudra attendre la mi-juillet pour voir s'il y a une reprise, les campagnes d'information et de recrutement ayant été stoppées par la crise. L'apprentissage ayant un coût financier, il a été demandé à l'Etat de contribuer à cette reprise en proposant une prime supplémentaire, permettant notamment aux maîtres d'apprentissage de reprendre les apprentis.

Un plan de communication est sollicité auprès de la Région, à mettre en œuvre avec les chambres consulaires en septembre.

Le Bureau prend acte.

Commission 6 : l'expression de la commission abordera l'ensemble des activités composantes de l'économie bleue : activités portuaires, pêche, conchyliculture, activités nautiques, plaisance. **Sur le littoral, un gisement économique est à préserver et à développer, des métiers et des entreprises à valoriser, des liens à trouver avec les autres sites économiques de la région pour la complémentarité des savoir-faire.** Il nous faut soutenir et relancer la conchyliculture, les activités portuaires, sans oublier le tourisme, un des piliers économiques de notre Région. L'Hôtellerie de Plein Air est en très grande difficulté (*la C°6 n'est pas en mesure de se prononcer sur l'impact de la crise sur tout le secteur du tourisme en région Occitanie ; elle essaiera cependant de s'exprimer sur la crise subie par l'Hôtellerie de Plein Air sur le littoral, sous réserve d'avoir les éléments chiffrés dans ce secteur spécifique*).

Le Président CHAUZY rappelle que le dernier Avis du CESER sur le tourisme, avait été réalisé par la Commission « activités économiques », en tant que politique économique sectorielle en région. Il est donc décidé qu'il appartiendra à la C°3 de traiter de ce secteur économique.

➤ **Après l'audition prévue le 9 juin prochain, la C°6 examinera les questions à traiter, dans le cadre de sa contribution et le Président demandera la création d'un ou deux groupes de travail pour examiner les points suivants :**

- *Les énergies renouvelables avec la question de l'éolien en mer ; de l'hydrogène vert pour le rechargement des navires et des trains ;*
- *Les Ports de plaisance, avec la mise en place d'un « contrat destination Occitanie » ;*
- *Le développement d'un sujet sur les ports connectés ;*
- *Le lien terre-mer pour mettre en place des partenariats entre les ports et les professionnels du tourisme ;*
- *L'écoconception dans la filière nautique, la destruction des vieux bateaux ;*
- *La question du « bateau méditerranéen du futur » et la réalisation de son cahier des charges, demandé il y a 18 mois par le CESER, dans son Avis ;*
- *La relance de la mise en place d'une logistique régionale des Pyrénées au Rhône afin de revenir sur la gestion commune des ports de commerce, conforme à l'Avis du CESER en la matière ;*
- *Concernant la pêche et la conchyliculture, installation d'une écloserie pour que les professionnels puissent obtenir des naissains sur place et ne plus dépendre de la Bretagne ;*
- *La mise en place de l'Observatoire de la conchyliculture, déjà demandé par le CESER, dans son Avis à ce sujet ;*
- *Travailler sur l'éco responsabilité des Ports de pêche (ramassage huiles usagées, déchets...) ;*
- *S'intéresser à la culture et l'exploitation des algues, ainsi qu'à la réintroduction d'espèces (coquillages et crustacés) ;*
- *Se prononcer sur l'habitat flottant ;*
- *Relancer le Campus Méditerranée à Sète, proposition incluse dans l'Avis du CESER sur les « Territoires d'Industrie », avec une demande d'audition du Rectorat ;*

- *Développer les liens nationaux avec notamment PACA, au regard de la pollution de la Méditerranée par les plastiques et internationaux avec les CESER de l'Eurorégion, des Baléares et de la Catalogne ;*
- *Mettre en place un code de bonnes pratiques pour protéger le littoral et la Méditerranée ;*
- *Examiner la pollution par les plastiques et les risques accrus, suite à une multiplication du jetables (masques et autres ...) ;*
- *Etc.*

Le Bureau prend acte.

Commission 7 : expression attendue sur les sujets de la santé, du social et des solidarités pour le moins d'actualité et à promouvoir à travers l'acuité des besoins qui ont été mis en évidence ces derniers mois. La santé du voisin c'est aussi celle de chacun (*Avis Processus de repli, d'isolement et cohésion sociale du 25/02/20*). Les points d'accès, les compétences doivent être présents partout, pour tous.

Analyse de l'impact inégal de l'épidémie sur les territoires de l'Occitanie.

Réorganisation du système de santé et de prévention (plus de moyens humains et matériels pour l'hôpital, complémentarité secteur public et secteur privé : le travail de la section prospective sur des propositions urgentes de réforme de l'hôpital sera utile pour contribuer à la réflexion collective. Il serait également intéressant de pouvoir disposer d'une analyse de l'impact inégal de l'épidémie sur les territoires de l'Occitanie.

Dimension sociale et humaine de la crise, qu'il ne faut pas négliger car l'impact sur ces plans sera sans doute très important — Risques pour la cohésion sociale et le vivre-ensemble (creusement des inégalités), les secteurs du sport et de la culture étant particulièrement impactés, la situation dans les quartiers populaires est en particulier préoccupante.

La C°7 pourra faire une contribution qui comporterait deux axes :

- La question de la gestion sanitaire de la crise. Dans ce cadre, la Commission a prévu d'auditionner un représentant de l'ARS.
- La question des solidarités qui permettrait d'aborder les risques et enjeux pour la cohésion sociale de la crise économique et sociale et de faire des focus sur les secteurs particuliers (sport, culture, quartiers). Pour cela, la Commission se baserait sur le contenu de ses Avis récents et sur les ressources internes à la Commission.

Des éléments supplémentaires issus des débats en Bureau, la Commission 7 devra présenter la manière dont la crise a été gérée par le système de santé en région, et aborder notamment :

- la mobilisation des médecins, infirmiers et autres professionnels médicaux et paramédicaux, y compris de manière bénévole, dans le cadre de la réserve du Ministère des Armées (à noter que parallèlement, les médecins libéraux ont vu leur activité baisser de 60% pendant le confinement) ;
- la réussite en matière de collaboration public/privé, qui justifie la création d'une instance de coordination pour être mieux armés en cas de nouvelle épidémie ;
- l'impact finalement limité de la crise dans les EHPAD grâce aux directions de ces établissements qui ont su réagir de manière pertinente ;
- les difficultés repérées au niveau de l'ARS, par rapport aux missions que la loi HPST avait attribuées à ces Agences ;

- le rôle joué par les autres autorités, telle que l'Haute Autorité de Santé par exemple ;
- la nécessité de repenser le circuit du patient en le reposant sur une complémentarité entre la médecine libérale et les autres acteurs du 1^{er} recours tels que les centres de santé qui ont également été au front pendant la crise.
- Le fait que les messages de prévention nationaux qui s'adressaient à toute la population française, dans les faits, ont parfois été mal compris, mal appréhendés : nous devons faire des préconisations pour encourager à une meilleure adaptation des messages de prévention à la diversité de la population.
- Comment renforcer les dispositifs de solidarité mis en place par l'Etat et les collectivités territoriales pour faire face aux difficultés importantes rencontrées par une partie de la population, notamment les plus précaires.
- Une réflexion à mener sur la notion d'éthique et de déontologie des médias par rapport aux messages qui ont pu être véhiculés et semer le trouble dans la population, par leur caractère contradictoire ou alarmiste. Au-delà des médias, c'est également aux professionnels de santé, ainsi qu'à certaines personnalités politiques, que pourrait s'appliquer ces recommandations en termes d'expression mesurée : en effet, de nombreux chercheurs, épidémiologistes, etc. se sont exprimés dans les médias et ont participé du trouble créé. Cela a rendu complexe le travail des médecins sur le terrain et ainsi impacté la manière de gérer la crise. En lien avec cette question, le CESER pourra encourager à améliorer la culture scientifique et technique de la population, pour lui permettre de distinguer dans les discours ce qui relève de propos abusifs.
- Ce travail pourra se faire en lien avec les autres CESER, si une partie des messages portés peut être commune.
- Enfin, cette crise doit constituer une opportunité pour envisager des pistes d'innovation sociale qui permettront à la région d'être mieux préparée aux futures crises.

Le Bureau prend acte.

Commission 8 : la commission est mobilisée sur l'analyse de l'impact de la crise sanitaire sur les capacités financières de la Région comme des grandes collectivités (*état des lieux à réaliser*). Cet état des lieux sera nourri par l'audition du député gersois Jean-René CAZENEUVE, chargé d'une étude parlementaire sur ce sujet. M. CAZENEUVE sera auditionné par la C°8 le 17 juin par visioconférence. La contribution sera adressée à la C°3 avant fin août en vue de ses travaux de synthèse et de la présentation de l'avis à l'AP de septembre.

La réflexion sur le projet de loi 3D qui interrogera les relations nouvelles Etat/Collectivité et les coopérations européennes à construire sera à faire fructifier dans le cadre du travail transversal sur la « crise ». Ce travail devrait également aborder les questions financières générées par la gestion de cette crise.

Section Prospective : la réforme de l'hôpital est un sujet qui désormais parle à chacun d'entre nous. L'hôpital c'est le point d'appui, le secours, le soin. Le Ministre de la Santé semble vouloir s'attaquer au sujet, c'est le moment de montrer qu'en Région Occitanie nous avons des éléments à proposer, avec un regard neuf sans doute, pragmatique sûrement.

La Section élabore un document faisant état **de propositions urgentes de réforme de l'hôpital**, qui sera finalisé d'ici fin juin. La commission 7 pourra s'y référer pour son analyse sur le système de santé.

Jean-Louis CHAUZY propose que cette contribution soit présentée au Bureau du 6 juillet 2020.

Le Bureau prend acte

Quant aux « Chemins de 2040 » ils seront tracés ou à tracer par ceux qui auront pris en compte les aléas humains, climatiques et économiques qui resteront complexes à appréhender. La Section revoit également les **processus majeurs du scénario tendanciel « les Chemins de 2040 » à la lumière de la crise sanitaire**. Ce scénario sera prêt courant juin/juillet 2020, et alimentera la réflexion des commissions.

3) Commission de synthèse et calendrier prévisionnel

Il avait été évoqué lors de précédentes réunions du Comité de suivi la possibilité que la Commission 8 « Finances » soit la commission de synthèse. **Certes l'aspect finances publiques ne doit pas être minoré, mais la crise sanitaire que nous connaissons a impacté très lourdement l'économie du pays, de notre région et révélé entre autres la nécessité d'une réindustrialisation de nos territoires. Des pans entiers majeurs de l'économie régionale ne sont pas loin de l'effondrement (secteurs de l'aéronautique, du tourisme...)... Au vu de cet aspect économique prépondérant, à mettre en exergue, Jean-Louis CHAUZY avec l'accord de Marielle GAUDOIS propose par conséquent que la Commission 3 soit commission de synthèse.**

Format des contributions des commissions et de la Section

Chaque commission et la section produiront des éléments d'intérêt sur les thèmes retenus propres à chacune. Une note de 4 à 5 pages est attendue, excepté pour la Commission 7 qui pourra établir une note de 7 à 8 pages compte tenu de l'approche sanitaire à aborder au-delà des thématiques envisagées (santé, social, solidarités).

Compte tenu de la limitation du nombre de pages pour les notes, du temps imparti et du nombre de thèmes proposés pour chaque commission et la section, ces dernières pourront décider de prioriser certains thèmes. Les préconisations à faire concerneront d'abord celles pouvant être mises en œuvre dans l'avenir immédiat (le possible), puis celles pouvant l'être pour le long terme (l'idéal).

Le cadrage proposé pourrait être basé sur la réponse aux 4 points ci-après :

- **Quel a été l'impact de la crise sur les secteurs dans la thématique de votre Commission ? : impacts sociaux (emploi, mobilité, etc.), financiers (perte de clients et de chiffre d'affaire, etc.), organisationnels (nouvelles méthodes de travail, nouveaux réseaux de partenaires, de fournisseurs ou de clients à trouver, etc. ?**
- **Quels sont les nouveaux enjeux qui émergent de cette période ?**
- **Quels sont les nouveaux besoins ? Sont-ils mobilisables dans la Région ?**
- **Quelles sont vos préconisations pour aller vers les territoires de demain, les métiers de demain, l'entreprise de demain (quelle que soit sa taille et son secteur) ?**

Le Bureau du CESER entérine l'élaboration d'une contribution sur la sortie de crise et confie le pilotage et la synthèse de la production à la Commission 3. Toutes les autres Commissions y apporteront leurs contributions en fonction des sujets définis et d'avis antérieurs. Certains sujets devront être traités de manière transversale par plusieurs commissions. Il est important que chaque commission envisage ces axes en fonction des besoins du territoire régional et non uniquement en fonction des moyens financiers disponibles.

Jean-Louis CHAUZY demande à C°3 d'établir un projet de plan détaillé intégrant les thématiques définies, cela peut se faire en concertation avec les président.e.s de commission et les chargé.e.s de mission. Ce projet de plan sera proposé pour accord lors du Bureau du 6 juillet.

Comme précisé au **point 1) Le format**, notre contribution, une fois adoptée en Assemblée plénière, sera adressée à CESER de France dans le cadre du travail à rendre en commun sur le thème de la « crise ».

Un compte à rebours de réalisation de notre travail est proposé :

Envoi de la synthèse de l'avis à CESER de France :

Au plus tard le vendredi 02/10/2020

Assemblée Plénière prévue sur 2 jours les :

Mardi 29/09/2020 et mercredi 30/09/2020 (si conditions sanitaires le permettent)

Envoi du projet d'avis de la commission pilote C°3 :

Le lundi 14/09/2020 (soit 15 jours avant l'AP)

Commission d'amendements de la C°3

Le lundi 21/09/2020 (1 semaine de lecture pour les conseillers avec un week-end)

Transmission des notes sectorielles à la C°3

Le vendredi 28/08/2020 au plus tard

Ainsi la Commission 3 disposerait de deux semaines maximum pour faire la synthèse.

4) Titre de la contribution

La Présidente de la C°3 souhaite que le format de ce travail puisse s'affranchir du format habituel des contributions du CESER (autosaisine) afin de démontrer les capacités de réactivité et d'expertises de notre institution et de maximiser son impact auprès de nos tutelles et au-delà. C'est pour cette raison, qu'elle propose qu'il prenne, par exemple, le format d'un livre blanc. Le CESER doit faire

connaître plus largement ses compétences, ses expertises que chaque vice-président.e porte via la commission qu'il.elle préside et la diversité de savoirs de ceux qui la composent.

Pourquoi un Livre Blanc, pour deux raisons essentielles :

- parce que c'est le format qui convient en la circonstance ; un Livre Blanc, c'est un document prenant la forme d'un rapport destiné à présenter des informations concises sur un sujet complexe, tout en présentant les principes de l'auteur sur le sujet. Il a généralement pour objectif de faciliter ou d'orienter la prise de décision du lecteur sur le sujet, et est utilisé au niveau institutionnel.
- Parce qu'il n'est pas si évident que la Présidente de Région saisisse le CESER de la contribution conséquente que ce dernier est capable de fournir et nous ne pouvons pas attendre et nous rabattre sur une auto-saisine, peu ou pas prise en compte au final.

Un titre proposé : Développement des territoires d'une Région Occitanie qui écrit son futur
Livre blanc proposé par le Conseil Economique et Social Environnemental d'Occitanie / Pyrénées-
Méditerranée

Le Président Jean-Louis CHAUZY propose de choisir un titre plus court en correspondance aussi avec nos travaux réalisés en 3 mois en réaction aux conséquences de cette pandémie sur la région Occitanie, et aux problèmes posés durablement qui nous invitent à esquisser de nouvelles politiques publiques liées au changement de modèle de développement.

Jean-Louis CHAUZY ajoute que le format ainsi que le titre de ce travail seront discutés et validés lors du Bureau du 6 juillet. Le Bureau prend acte.

EN RÉSUMÉ

Il est rappelé que cette contribution sur la sortie de crise traitera des préconisations et des nouveaux modèles d'organisations en réponse à une situation qui préfigure un nouveau modèle de notre société associant mutations économiques et mutations sociales, générées par cette crise sanitaire et aux besoins anciens et nouveaux des populations. **Cette contribution sera réalisée dans un court délai : 3 mois.**

Cette première contribution devra permettre de revoir et de valoriser dans un deuxième temps les défis à relever par la grande région Occitanie, tels que le CESER les évoquait dans son Avis du 24 mai 2016 « Quelle prospective, quels défis, quel enjeu pour la nouvelle région à l'horizon 2030 ? ».

Par ailleurs, la contribution sur la sortie de crise ne doit pas être confondue avec le travail qui sera confié à la C°8 sur le plan de relance.

Plusieurs plans de relance sont en cours d'élaboration :

- le plan de relance de l'Etat qui sera dévoilé en septembre. L'Association Régions de France travaille sur ce plan de relance dans un cadre de co-construction.
- Le plan de relance européen basé sur une mutualisation des dettes, en faveur des pays et régions les plus impactés par la crise Covid-19.
- Le plan de relance et de transformation de la Région Occitanie (Green New deal régional), élaboré en deux temps : un 1^{er} plan présenté dès le mois de juillet (Assemblée plénière du Conseil régional du 16/07/2020) et un 2^{ème} plan en novembre 2020.

Les Commissions 2 et 3 prendront en compte, respectivement, les plans Viticulture et Aéronautique, présentés à l'AP du Conseil régional le 16 juillet, dans leur réflexion sur la sortie de crise.

Le Bureau prend acte.

Calendrier des réunions de commissions/section, CP, Bureaux, Assemblée plénière jusqu'à septembre 2020

Les réunions de commissions et section se déroulent en visioconférence Starleaf depuis mai 2020. Les président.e.s de commission/section indiquent que les réunions se déroulent dans de bonnes conditions et relèvent une large participation des conseillères et conseillers. Jean-Louis CHAUZY remercie les président.e.s pour leur rôle actif dans la poursuite de l'activité du CESER.

Compte tenu de l'impossibilité d'organiser une réunion en présentiel de l'Assemblée plénière du CESER eu égard aux règles sanitaires à respecter (Cf. page 1 de cette Lettre), le Bureau donne son accord pour le report de l'Assemblée plénière initialement prévue le 23 juin au mois de septembre. L'Assemblée plénière de septembre se déroulera sur deux journées : le mardi 29 septembre et le mercredi 30 septembre 2020, afin que les 6 projets d'avis en cours puissent être présentés pour adoption.

L'Assemblée plénière du 23 juin étant reportée, afin d'avancer dans leurs travaux en cours, les commissions 3 et 6 prévoient chacune une réunion supplémentaire à la date du 23 juin.

Au Bureau du 6 juillet, seront présentés pour validation ou adoption :

- le projet de plan détaillé de la contribution sur la sortie de crise ;
- la contribution au Projet de loi 3 D ;
- l'ordre du jour de l'Assemblée plénière des 29 et 30 septembre.

La Section prospective présentera sa contribution sur la gestion et le fonctionnement de l'hôpital, qui servira à la réflexion collective sur la sortie de crise.

Le Bureau valide le calendrier des réunions jusqu'à septembre 2020 (ci-joint).

Le Calendrier prévisionnel pour le 2^{ème} semestre 2020 (Commissions, CP, Bureaux, Assemblées plénières du CESER et du Conseil régional)

Les propositions de dates pour les assemblées plénières du CESER de novembre et décembre dédiées respectivement aux Orientations budgétaires et au Budget Primitif de la Région ont été faites au vu du calendrier des AP du Conseil régional tel que connu à ce jour (*calendrier ci-joint*). Ces dates resteront à confirmer.

Le Bureau prend acte.

Remplacement de conseillers en cours

Des changements doivent intervenir pour l'UNSA et la CGPME. Les arrêtés modificatifs et de nomination des nouveaux conseillers sont en attente. *Le Bureau prend acte.*

III – Etudiants confinés – EHPAD : questionnements du Comité de suivi et réponses de la Rectrice et du Directeur général de l'ARS

Extraits de la Lettre d'Information N° 4 du Comité de suivi et de sortie de crise du 21 avril 2020

1) Situation des étudiants confinés en résidence universitaire (extrait)

Les étudiants ne retourneront dans les facultés qu'en septembre. Certains rencontraient encore récemment des difficultés pour suivre les enseignements à distance, faute de disposer de matériel informatique. Cette situation est en cours de régularisation grâce à la distribution d'ordinateurs par la Région et les Universités.

Les effets sociaux de la crise pour les jeunes ne sont pas suffisamment mis en lumière, il est par conséquent utile de s'en faire l'écho. Bon nombre d'étudiants français ou étrangers se retrouvent en grande précarité financière pour assurer le paiement de leurs charges, des produits alimentaires ou encore des frais de santé. Certains qui exerçaient des jobs n'ont plus d'activité et plus de revenus. D'autres sont salariés dans les activités de services qui continuent de faire tourner notre pays, ils sont également en première ligne et parfois directement exposés au public.

Beaucoup de jeunes perdent l'espoir de voir leur situation s'améliorer. Les secteurs du tourisme, de l'hôtellerie où certains ont l'habitude de travailler l'été ne seront sans doute pas en mesure de répondre à leurs demandes, la reprise totale d'activité étant compromise.

Depuis les annonces faites successivement par le gouvernement français de la fermeture des établissements d'enseignement supérieur et du confinement, de nombreux étudiants ont choisi de quitter leur logement pour se confiner au domicile de leurs parents. Néanmoins, le CESER s'inquiète de la situation de ceux qui sont encore présents dans leur logement en France et à l'étranger et se retrouvent souvent dans une situation précaire qui peut être multifactorielle. Une attention particulière est ainsi à porter sur les 30 à 40% d'étudiants qui sont confinés en résidence universitaire, dans des logements de petite taille, avec le risque prévisible de décompensation psychique et de rompre avec le respect des gestes barrières à la fin du confinement.

Jean-Louis CHAUZY propose d'adresser un courrier à l'attention du Préfet de région, du Recteur de la région académique Occitanie, et de la Présidente de Région pour les sensibiliser sur ces différents problèmes rencontrés par les étudiants et solliciter ainsi des mesures d'accompagnement. Il pourra notamment être demandé l'établissement d'un principe dérogatoire pour autoriser les étudiants confinés en résidence universitaire à rejoindre leur famille, ou à être hébergés dans des conditions plus satisfaisantes par exemple dans des centres dédiés, à l'instar de centres de loisirs actuellement fermés qui pourraient être réquisitionnés.

Mail du Président Jean-Louis CHAUZY en date du 28/04/2020

Madame la Présidente, Monsieur le Préfet,

Le CESER salue le travail collaboratif et complémentaire entre les services de l'État et de la Région, qui s'est créé en Occitanie depuis le début de la crise causée par la pandémie Covid-19.

Nous sommes conscients de l'investissement exceptionnel des personnels de l'État, et de la Région, pour mettre en œuvre tous les dispositifs de soutien ; nous contribuons à notre place à les faire connaître.

Dans le cadre de nos analyses sur la crise sanitaire, nous avons pu identifier un certain nombre de situations de publics en grande difficulté qui méritent une attention particulière, à l'instar notamment

des étudiants confinés dans leur chambre universitaire, ne pouvant rejoindre leur famille pour des raisons matérielles entre autres. Les conditions du confinement étant particulièrement insoutenables dans ces logements de petite superficie, nous souhaitons que des mesures d'accompagnement puissent être prises pour favoriser le retour de ces étudiants vers leur domicile familial ou pour les intégrer dans des équipements collectifs disponibles que gère, par exemple, le Mouvement associatif.

Dans l'attente que cette proposition puisse être examinée, nous vous adressons, Madame la Présidente, Monsieur le Préfet, l'expression de nos sentiments respectueux.

Courrier du Président Jean-Louis CHAUZY à la Rectrice de la région académique Occitanie, Sophie BEJEAN, en date du 28 avril 2020 (Cf. courrier joint)

Vous trouverez ci-joint la réponse de la Rectrice en date du 30 avril 2020.

Pour le président de la C°4, la réponse de la Rectrice sur la situation des étudiants confinés dans leur chambre universitaire suite à l'interpellation du Président en date du 28/04/2020 amène les commentaires suivants :

Il est très satisfaisant d'obtenir une réponse rapide et très complète de la rectrice.

- La rectrice apporte des éléments détaillés et chiffrés en grande partie déjà connus de la commission qui a suivi pendant la période de confinement les difficultés que le monde académique pouvait rencontrer. La question du retour des étudiants bloqués en confinement dans leur logement étudiant public ou privé qui faisait l'objet de recommandations dans le courrier n'est plus d'actualité depuis le 11 mai 2020. De nombreux moyens (financier, sociaux ou encore d'accompagnement psychologique) ont été mis en œuvre pour atténuer les impacts négatifs de cette situation sur la population étudiante. Néanmoins, rien n'est dit quant au choix qui a été fait de ne pas permettre à ces étudiants de rejoindre leur famille.

- L'absence de situation délicate connue pour des étudiants en mobilité internationale est rassurante.

- Sur l'ensemble des moyens déployés, il aurait été intéressant d'avoir des éléments d'évaluations sur l'efficacité de ces moyens.

Le Bureau prend acte.

2) ARS et EHPAD (extrait)

Le Premier Ministre a annoncé le 19 avril la reprise des visites familiales en EHPAD à compter du 20 avril avec des recommandations nouvelles, pour stopper l'isolement des résidents et la privation de la famille qui devenaient difficiles à supporter. On sait que ces visites sont pour les résidents des repères aussi bien dans le temps que visuel, olfactifs, ou sonores... Les EHPAD ont dû faire face au « syndrome de glissement », bien connu des soignants, qui amène les résidents à lâcher, abandonner. Il est certain que dans le contexte actuel, le calcul bénéfice/risque n'est pas aisé.

Ces visites étaient interdites depuis début mars, par crainte que le Covid-19 ne pénètre dans ces établissements au public vulnérable. Pour rappel, 45 % des EHPAD sur le territoire ont signalé des cas de Covid positif.

Pour l'organisation du retour du lien Résidents-Familles, il est souhaitable que soient associés les organisations syndicales, mais aussi les représentants des familles, qui siègent déjà dans les Conseils d'établissement. La réorganisation du travail doit se faire en concertation avec l'ensemble des acteurs. Plus généralement, il faut noter que si l'ARS appréhende bien l'aspect sanitaire, c'est moins vrai dans les EHPAD et encore moins sur les questions concernant le domicile.

Jean-Louis CHAUZY adressera un courrier au Directeur de l'ARS, Pierre RICORDEAU, pour demander :

- **que l'ARS soit partie prenante dans cette concertation pour le rétablissement du lien Résidents-Familles ;**
- **la participation des organisations du personnel dans ces réunions ;**
- **l'association des représentants des familles qui font partie des Conseils d'établissement (représentant la direction, les soignants mais aussi les familles) ;**
- **un état des lieux de la situation sanitaire et notamment du nombre de décès en EHPAD et autres établissements médico-sociaux en Occitanie, parce que ce sont des données dont on ne dispose pas au plan régional et départemental.**
- **Alerter sur les difficultés rencontrées sur les prises en charge à domicile (équipements en masques et surblouses).**

Mail du Président Jean-Louis CHAUZY en date du 27 avril 2020

A l'attention de Monsieur Pierre RICORDEAU, Directeur général de l'ARS Occitanie

Monsieur le Directeur général,

Depuis le début de la pandémie, le CESER a mis en place un "Comité de suivi et de sortie de crise" sur la situation sanitaire, économique et sociale de notre région.

Ce Comité a pour ambition de recueillir les informations en provenance des conseillers et du terrain afin de les orienter vers les instances de décisions dont font partie l'État et la Région et en même temps de faire un travail de pédagogie à destination du terrain, via les 80 organisations représentées au CESER, pour ce qui concerne les décisions prises par les autorités. La situation dans les EHPAD a constitué un sujet majeur sur les dernières semaines.

En effet, le Premier Ministre a annoncé le 19 avril la reprise des visites familiales en EHPAD à compter du 20 avril avec des recommandations nouvelles, pour stopper l'isolement des résidents et la privation de la famille qui devenaient difficiles à supporter. On sait que ces visites sont pour les résidents des repères aussi bien dans le temps que visuel, olfactifs, ou sonores... Les EHPAD ont dû faire face au « syndrome de glissement », bien connu des soignants, qui amène les résidents à lâcher, abandonner. Il est certain que dans le contexte actuel, le calcul bénéfique/risque n'est pas aisé.

Pour l'organisation du retour du lien Résidents-Familles, le Comité a souhaité que soient associés les organisations syndicales, mais aussi les représentants des familles, qui siègent déjà dans les Conseils d'établissement. De notre point de vue, la réorganisation du travail doit se faire en concertation avec l'ensemble des acteurs. Votre retour sur cette question sera transmise au membre du Comité. Nous souhaiterions également pouvoir connaître la situation sanitaire et notamment le nombre de décès dans les EHPAD mais aussi dans les autres établissements médico-sociaux en Occitanie, (niveau départemental et régional par exemple) car il est difficile d'avoir accès à des données qui ne soient pas globalisées au niveau national.

Dans cette attente, nous vous exprimons, Monsieur le Directeur général, l'expression de nos sentiments distingués.

Vous trouverez ci-joint le mail de réponse du Directeur général de l'ARS M. RICORDEAU, en date du 28 avril 2020 ainsi que le document « Point épidémio régional – Spécial Covid-19 » du 23 avril 2020.

Le Bureau prend acte.

CALENDRIER 2020 - 110520

Mai			Juin			Juillet			Août			Septembre			Octobre			Novembre			Décembre		
1	V	C5-Férié	1	L	Pentecôte	1	M	C8	1	S		1	M		1	J		1	D		1	M	
2	S		2	M	BUREAU/C3	2	J	C7	2	D		2	M		2	V		2	L		2	M	
3	D		3	M	C8	3	V	C2	3	L		3	J		3	S		3	M		3	J	
4	L	BE SP / B C7	4	J	C7	4	S		4	M		4	V		4	D		4	M		4	V	
5	M	B C3	5	V	C2	5	D		5	M		5	S		5	L		5	J		5	S	
6	M	B C4	6	S		6	L	BUREAU	6	J		6	D		6	M		6	V		6	D	
7	J	C5 BE C2	7	D		7	M	C6	7	V		7	L		7	M		7	S		7	L	
8	V	€2- Férié	8	L	BE SP	8	M	C4	8	S		8	M		8	J		8	D		8	M	
9	S		9	M	C6	9	J	C1	9	D		9	M		9	V		9	L		9	M	
10	D		10	M	C4	10	V	C5 / BE SP	10	L		10	J		10	S		10	M		10	J	
11	L		11	J	C1	11	S		11	M		11	V		11	D		11	M		11	V	
12	M	C6	12	V	C5 BE C2	12	D		12	M		12	S		12	L		12	J		12	S	
13	M	C4	13	S		13	L	Jr fermeture	13	J		13	D		13	M		13	V		13	D	
14	J	C7 C1	14	D		14	M	€3-Férié	14	V		14	L		14	M		14	S		14	L	
15	V	CP (Comité suivi) C5 / BE C3	15	L	CP	15	M	C8	15	S		15	M		15	J		15	D		15	M	
16	S		16	M	C3	16	J	/C7	16	D		16	M		16	V		16	L		16	M	
17	D		17	M	C8	17	V	C2	17	L		17	J		17	S		17	M		17	J	
18	L	SP	18	J	C7	18	S		18	M		18	V		18	D		18	M		18	V	
19	M	C3	19	V	C2	19	D		19	M		19	S		19	L		19	J		19	S	
20	M	C8 / BE C2	20	S		20	L	SP	20	J		20	D		20	M		20	V		20	D	
21	J	€7-Ascens°	21	D		21	M		21	V		21	L		21	M		21	S		21	L	
22	V	€2-Jr ferme	22	L		22	M		22	S		22	M		22	J		22	D		22	M	
23	S		23	M	AP REPORTEE C6 C3	23	J		23	D		23	M		23	V		23	L		23	M	
24	D		24	M	C4	24	V		24	L		24	J		24	S		24	M		24	J	
25	L	CP (Comité suivi)	25	J	C1	25	S		25	M	C6	25	V		25	D		25	M		25	V	
26	M	C6 C3	26	V	C5 BE C2	26	D		26	M	C4	26	S		26	L		26	J		26	S	
27	M	C4	27	S		27	L		27	J	C1	27	D		27	M		27	V		27	D	
28	J	C1	28	D		28	M		28	V	C5	28	L		28	M		28	S		28	L	
29	V	C5 / C2	29	L	SP	29	M		29	S		29	M		29	J		29	D		29	M	
30	S		30	M	C3	30	J		30	D		30	M		30	V		30	L		30	M	
31	D					31	V		31	L					31	S					31	J	

CALENDRIER 2020 - 110520

Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		
1	S		1 M	C3	1 J	C7	1 D		1 M	C6
2	D		2 M	C8	2 V	C2	2 L	Bureau	2 M	C4/Pres.BP
3	L		3 J	C7	3 S		3 M	C6	3 J	C1
4	M		4 V	C2	4 D		4 M	C4	4 V	C5
5	M		5 S		5 L		5 J	C1	5 S	
6	J		6 D		6 M	C6	6 V	C5	6 D	
7	V		7 L	CP	7 M	C4	7 S		7 L	
8	S		8 M	C6	8 J	C1	8 D		8 M	C3
9	D		9 M	C4	9 V	C5	9 L		9 M	C8
10	L		10 J	C1	10 S		10 M	C3	10 J	C7
11	M		11 V	C5	11 D		11 M	C8-Férié	11 V	C2
12	M		12 S		12 L	CP	12 J	C7	12 S	
13	J		13 D		13 M	C3	13 V	C2	13 D	
14	V		14 L		14 M	C8	14 S		14 L	
15	S		15 M	C3	15 J	C7	15 D		15 M	AP ? C6
16	D		16 M	C8	16 V	C2	16 L		16 M	C4
17	L		17 J	C7	17 S		17 M	AP ? C6	17 J	C1
18	M		18 V	C2	18 D		18 M	C4	18 V	C5
19	M		19 S		19 L		19 J	C1	19 S	
20	J		20 D		20 M	C6	20 V	C5	20 D	
21	V		21 L	Bureau	21 M	C4	21 S		21 L	
22	S		22 M	C6	22 J	C1	22 D		22 M	
23	D		23 M	C4	23 V	C5	23 L	CP	23 M	
24	L		24 J	C1	24 S		24 M	C3	24 J	Jr fermeture
25	M	C6	25 V	C5	25 D		25 M	C8	25 V	
26	M	C4	26 S		26 L		26 J	C7	26 S	
27	J	C1	27 D		27 M	C3	27 V	C2	27 D	
28	V	C5	28 L		28 M	C8	28 S		28 L	
29	S		29 M	AP/C3	29 J	C7	29 D		29 M	
30	D		30 M	AP/C8	30 V	C2	30 L	Bureau	30 M	
31	L				31 S				31 J	



Toulouse, le 28 Avril 2020

À l'attention de Madame Sophie Bejean
Rectrice de la région académique Occitanie
Académie de Montpellier
31 Rue de l'Université
34000 MONTPELLIER

NOS RÉF : JLC/AB/TB/200428

AFFAIRE SUIVIE PAR : Audrey BAUDIN et Thomas BONIERBALE

CONTACT : audrey.baudin@ceser-occitanie.fr et thomas.bonierbale@ceser-occitanie.fr

Tél.: +33 (0)5 62 26 94 76 et +33 (0)5 62 26 94 81

Madame la Rectrice de la région académique Occitanie,

Suite aux annonces du gouvernement français en ce qui concerne la fermeture des établissements d'enseignement supérieur et le confinement, de nombreux étudiants et étudiantes ont choisi de quitter leur logement pour se confiner au domicile de leurs parents. Néanmoins, le CESER s'inquiète de la situation de celles et ceux qui sont encore présents dans leur logement en France et à l'étranger et se retrouvent souvent dans des conditions précaires qui peuvent être multifactorielles :

- confinés dans des logements de petites tailles (souvent 9 m²) et éloignés de leur famille qui se trouve pour certains à l'étranger, les risques de décompensation psychique sont particulièrement élevés pour ces jeunes,
- souvent dépourvus de leur emploi étudiant du fait de la fermeture des entreprises, bon nombre se retrouvent en grande précarité financière pour assurer le paiement de leurs charges, des produits alimentaires ou encore des frais de santé,
- certains d'entre eux sont salariés dans les activités de services qui continuent de faire tourner notre pays et, sont souvent en première ligne et parfois directement exposés au public.

Il est sans doute possible d'évaluer le nombre d'étudiants présents dans les résidences universitaires des CROUS d'Occitanie. Cependant, de nombreux étudiants sont également logés chez des bailleurs privés (collectifs ou individuels).

Le CESER considère qu'il serait nécessaire d'organiser et de leur proposer un soutien : numéro(s) d'appel(s) ou d'adresse(s) mail afin qu'ils puissent signaler des difficultés ou solliciter une aide d'urgence.

Le CESER s'inquiète également de la situation d'étudiants français ou d'étudiants inscrits dans les établissements français qui sont encore à l'étranger pour des stages et des années d'étude.

Le CESER préconise que soient étudiés tous les moyens logistiques et financiers, y compris d'éventuels moyens dérogatoires, pour permettre à l'ensemble des étudiants en France ou à l'étranger s'ils le souhaitent :

- de rejoindre le domicile familial,
- que puissent leur être proposées des solutions d'hébergement plus adaptées (centres de vacances ou établissements de tourisme actuellement vides à cause du confinement par exemple).

Je vous prie d'agréer, Madame la Rectrice de la région académique Occitanie, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Louis CHAUZY

Copie à Monsieur Benoit DELAUNAY Recteur de l'Académie de Toulouse

7



ARRIVE LE

13 MAI 2020

SECRET

académies
Montpellier
Toulouse

RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Montpellier, le 30 avril 2020

La rectrice de région académique Occitanie
Chancelière des universités
Rectrice de l'académie de Montpellier

à

Jean-Louis Chauzy
Président du Conseil Economique, Social
et Environnemental Régional d'Occitanie

cher Monsieur le président,

Secrétariat général de région
académique

Service Régional ESRI

Affaire suivie par : Philippe Paillet

Courriel : ce.sgra@region-
academique-occitanie.fr

Rectorat de région
31 rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier
cedex 2

Vous avez attiré mon attention sur les conséquences de la crise sanitaire que traverse notre pays pour les étudiants qui n'ont pu rejoindre un domicile familial.

Il m'a semblé important de vous apporter rapidement un certain nombre de précisions pour vous décrire le plan global de soutien qui est en place à l'attention de l'ensemble des étudiants de notre région académique.

Pour les étudiants logés en résidences universitaires, les directions générales des CROUS de Montpellier et Toulouse se sont organisées avec leurs personnels pour assurer, dès le début du confinement, une continuité du service d'hébergement avec des dispositifs adaptés d'entretien des installations, particulièrement pour celles qui peuvent être partagées par les résidents, sanitaires ou cuisines.

Je note que la mobilisation des équipes de terrain des CROUS, tout comme le relais et le respect des différentes consignes sanitaires ont contribué à limiter le nombre d'étudiants touchés par le Covid-19, alors même qu'un nombre équivalent d'étudiants, évalué à 3500, est resté occupant des différentes résidences de chaque CROUS de notre région académique

En ce qui concerne les services de restauration, qui s'adressent à tous les étudiants des différents sites, les restaurants et cafétérias universitaires sont fermés depuis le 16 mars en raison des mesures de confinement. Les CROUS ont d'abord organisé des distributions pour les résidents des cités universitaires pour les faire bénéficier des stocks des restaurants et cafétérias qui ne pourraient plus être utilisés pour les restaurations collectives.

Deux dispositifs sont venus relayer ces premières initiatives.

- Des distributions de denrées alimentaires sont organisées, tous les jours de la semaine par roulement, au profit des étudiants. Ces distributions de denrées alimentaires se sont progressivement étendues dans les différentes cités et résidences universitaires de deux académies, elles se font bien évidemment dans le respect de la chaîne du froid et des gestes barrières grâce au professionnalisme des personnels de terrain du CROUS. Je vous précise que les CROUS continuent à acheter eux-mêmes des denrées pérennes (riz, semoule, pâtes et fruits secs par exemple) et qu'ils peuvent bénéficier du soutien de banques alimentaires et d'autres acteurs qui participent aux dispositifs de solidarité. L'ensemble de ces contributions permet de proposer des produits variés aux résidents, tout en leur garantissant la mise à disposition de plusieurs repas.
- Les CROUS ont par ailleurs acquis des « bons d'achats dématérialisés (« e-cartes ») de première nécessité », d'un montant unitaire de 50 à 100 €, pour permettre aux étudiants de réaliser des achats alimentaires ou de produits de première nécessité (hygiène notamment). Ces bons représentent un montant total d'achats évalué actuellement à près de 300 000 € pour notre région. Ce dispositif complète le dispositif de distribution alimentaire en permettant aux étudiants bénéficiaires d'acheter les denrées mais aussi toutes les fournitures que peuvent proposer les commerces de proximité qui sont majoritairement restés ouverts. Le déploiement de ce dispositif a pu se faire via des opérateurs locaux ou l'utilisation d'un accord avec un opérateur national proposé par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Grâce aux distributions alimentaires et à la distribution de e-cartes, mais aussi à d'autres dispositifs de mise à disposition de plats préparés, le dispositif est en mesure de couvrir au mieux les besoins alimentaires des étudiants en difficulté dans le contexte actuel.

Je vous précise ensuite que le paiement des bourses attribuées sur critères sociaux a toujours été maintenu et surtout qu'un dispositif renforcé d'aides financières fait actuellement l'objet d'un déploiement actif, à l'initiative de Madame la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, Frédérique Vidal.

La ministre est en effet intervenue pour permettre un usage étendu de la « contribution de vie étudiante et de campus », (CEVEC). Cette extension concerne à la fois :

- les catégories d'actions finançables qui ont été élargies pour être adaptées aux circonstances (achats alimentaires comme évoqué plus haut, lutte contre la fracture numérique via le financement de matériels ou de forfaits auprès d'opérateurs, prise en compte des pertes de rémunérations liées à des emplois étudiants ou des stages rémunérés qui ne peuvent être couverts par des mesures de chômage partiels par exemple),
- le périmètre des étudiants qui peuvent en bénéficier qui ne connaît désormais plus aucune restriction liée au diplôme préparé ou au statut initial de boursier.

La CVEC est dotée cette année d'un budget national de 139 M€ qui sera abondé face aux nécessités, en effet, 80 M€ ont déjà été distribués grâce à cette contribution depuis le début de la crise, les universités, les écoles et les CROUS se répartissent la population bénéficiaire et coordonnent leurs actions.

J'ajoute en complément que Madame la ministre a d'ores et déjà annoncé 10 M€ supplémentaires pour les « aides d'urgence » déployées par les CROUS, ces aides constituant une catégorie spécifique, servie après un examen des services sociaux des CROUS, à l'attention de l'ensemble des étudiants.

Je me permets aussi de souligner l'initiative de Madame la présidente de la Région Occitanie qui a permis la mise à disposition de plus de 1500 ordinateurs portables aux étudiants qui ne disposaient pas des ressources leur permettant cet achat. Nous mesurons la valeur de cet appui déterminant pour ces étudiants qui pourront ainsi passer dans de bonnes conditions leurs examens de fin de second semestre, qui se tiendront pour l'essentiel à distance.

Ces dispositifs qui permettent de satisfaire des besoins élémentaires sont eux-mêmes accompagnés d'un renforcement significatif du suivi sanitaire et psychologique des étudiants.

En effet, dans le cadre d'un décret publié le 18 mars dernier, et pour toute la durée de la crise sanitaire, les services de santé universitaires sont expressément chargés d'assurer le suivi sanitaire de l'ensemble des étudiants, qu'ils soient isolés, dans des logements du secteur privé, ou hébergés dans les résidences étudiantes, ainsi que le suivi sanitaire des personnels de ces résidences. Les services de médecine universitaire des différentes universités et écoles, et, dans les métropoles, celui de la COMUE UFTMIP tout comme le « centre de soins universitaires » qui agit dans le cadre de la politique du site montpellierain, constituent ces services de proximité dédiés aux populations étudiantes.

Ces services déploient également une offre de soutien et d'accompagnement psychologique dans le cadre de consultations présentes ou à distance, via des numéros de téléphone mis à disposition des étudiants, afin de prendre en compte les risques psychosociaux liés à ces semaines de confinement.

Je précise que tous les dispositifs décrits font l'objet d'une communication adaptée sur les sites internet du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr>), des universités et des écoles, également des CROUS, relayée par des moyens d'affichage dans les résidences, mais aussi via l'adresse Tweeter et Facebook de chaque CROUS.

Enfin, concernant les étudiants internationaux qui souhaiteraient rejoindre leur domicile familial, cette possibilité reste soumise aux contraintes de la circulation aérienne et aux mesures de restrictions prises par chaque pays. Par ailleurs, je ne suis plus informée de situations de difficultés de ressortissants nationaux, en mobilité internationale, qui se trouveraient en difficulté à l'étranger.

Je conclus en mentionnant que ces différentes mesures d'accompagnement se fondent sur une répartition équilibrée d'initiatives et d'actions de proximité et de dispositifs de soutiens nationaux promus par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Cependant ces dispositifs ne pourraient se développer sans l'implication remarquable des différentes catégories de personnels du CROUS, et des deux directions générales, qui doit être soulignée.

L'ensemble des responsables des établissements du service public de l'enseignement supérieur de notre région académique, avec qui je suis en contact régulier, sont néanmoins conscients de l'ampleur de la période de crise que nous traversons, nous restons donc très attentifs à toutes les situations qui pourraient nous être signalées.

Telles sont les informations que je souhaitais vous apporter, je vous prie d'agréer, Monsieur le président du conseil économique social et environnemental d'Occitanie, l'expression de mes salutations distinguées.

*Restant à votre disposition pour
un échange à votre convenance.
Très cordialement*

Sophie Béjean

La rectrice de la région académique Occitanie
Rectrice de l'académie de Montpellier
Chancelière des universités

Sophie Béjean

Objet: RE: De la part de Monsieur Jean-Louis CHAUZY, Président du CESER Occitanie

Date: mardi 28 avril 2020 10:59:16 HEC

De: RICORDEAU, Pierre (ARS-OC/DG)

À: Rachel KOMENAN

Cc: PRUDHOMMEAUX, Bertrand (ARS-OC/DOSA), MERRICHELLI, Philippe (ARS-OC/DG/CABINET), REDINI, Isabelle (ARS-OC/DDT), MORFOISSE, Jean-Jacques (ARS-OC/DG), Jean-Louis CHAUZY, Guylaine ASTRUC, Yolaine ALGER, MARTINET, Régine (ARS-OC/DOSA/MEDICO-SOCIAL)

Bonjour

Je vous remercie de votre sollicitation. Je vous propose que vos services prennent contact avec M. Philippe Merrichelli, directeur des usagers et des affaires juridiques auprès de moi, en copie de ce mail, qui sera le lien avec les services de l'agence. Pour votre bonne information, s'agissant des décès en EHPAD santé publique France publie chaque semaine un point épidémiologique qui donne le détail, y compris par département. Ci-joint la publication de la semaine dernière. Bien cordialement

Pierre Ricordeau

Directeur général

●● Agence Régionale de Santé Occitanie

26-28 Parc club du Millénaire | 1 025, rue Henri Becquerel | CS 30001 | 34067 Montpellier Cedex 2

www.occitanie.ars.sante.fr | suivez nous  [@ARS_OC](https://twitter.com/ARS_OC)

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Porter un masque quand on est malade



Tous mobilisés pour la santé
de 6 millions de personnes en Occitanie
www.prs.occitanie-sante.fr

Les ministères sociaux agissent pour un développement durable.

De : MERRICHELLI, Philippe (ARS-OC/DG/CABINET) <Philippe.MERRICHELLI@ars.sante.fr>

Envoyé : mardi 28 avril 2020 10:44

À : RICORDEAU, Pierre (ARS-OC/DG) <pierre.ricordeau@ars.sante.fr>

Cc : PRUDHOMMEAUX, Bertrand (ARS-OC/DOSA) <bertrand.prudhommeaux@ars.sante.fr>

Objet : RE: De la part de Monsieur Jean-Louis CHAUZY, Président du CESER Occitanie

En collaboration avec :

Agence régionale de santé
(ARS) Occitanie, Médecins
libéraux, SAMU Centre 15,
SOS médecins, médecins
urgentistes, réanimateurs,
laboratoires de biologie médi-
cale hospitaliers et de ville,
Sociétés savantes d'infectio-
logie, de réanimation et de
médecine d'urgence



Institut national
de la santé et de la recherche médicale

Institut national de la statistique
et des études économiques

Mesurer pour comprendre



INSTITUT PASTEUR

CNR Virus des infections respira-



Résumé

Ce point épidémiologique régional spécial COVID-19 présente une synthèse des données de surveillance collectées par Santé publique France auprès de ses partenaires régionaux (voir page 7 et [Surveillance épidémiologique du Covid-19](#)). Il est basé sur une analyse des données jusqu'au 22 avril 2020 et complète l'analyse faite au niveau national ([site de Santé publique France](#)).

En semaine 16 (du 13 au 19 avril), les recours à la médecine générale et aux soins d'urgence (y compris hospitalisations en réanimation) pour suspicion de COVID-19 étaient en diminution par rapport à la semaine précédente. Cette dynamique est observée depuis fin mars par les différents partenaires de la surveillance.

Les indicateurs semblent se stabiliser progressivement pour les actes SOS Médecins et les passages en structures d'urgence du réseau Oscour®. Les effectifs de nouvelles hospitalisations (y compris en réanimation) semblent suivre cette évolution mais ces effectifs se situent toujours à des niveaux élevés. Ceci témoigne d'une circulation encore active du virus depuis la mise en place du confinement.

La part des tests biologiques positifs réalisés en région dans les laboratoires hospitaliers et les laboratoires privés était également en diminution et ce, de manière concordante dans ces 2 sources de données. Les diminutions des taux de positivité de test PCR COVID-19 doivent être interprétées en tenant compte de l'élargissement du dépistage notamment dans les Ehpad et les établissements de soins (<https://www.occitanie.ars.sante.fr/coronavirus-le-depistage-en-ehpad-sintensifie-en-occitanie>).

L'ARS Occitanie pilote la gestion de crise sur le COVID-19 et a mobilisé depuis le démarrage de l'épidémie tous les acteurs de santé de la région, hospitaliers, libéraux et médico-sociaux, publics et privés, en concertation avec les services de l'Etat et de nombreux autres partenaires institutionnels. Les mesures de prévention et de gestion de la situation épidémique s'accompagnent d'une communication quotidienne vers les acteurs de santé et la presse.

Depuis fin mars, avec l'expertise des gériatres des CHU de Toulouse et de Montpellier, l'ARS a déployé une campagne de dépistage organisé dans les établissements qui hébergent des personnes âgées. En Occitanie, l'ensemble des résidents et du personnel est testé dès qu'un cas est confirmé soit parmi le personnel soit parmi les résidents. L'ARS vient de diffuser un premier point de situation sur ces dépistages, qui se poursuivent actuellement. Ces indicateurs sont accessibles à tous sur le site www.occitanie.ars.sante.fr.

Indicateurs-clés

Surveillance virologique :

- ▶ 5 602 tests positifs depuis la semaine 9 dont 907 en S16.

Surveillance en ville :

- ▶ SOS Médecins : 793 actes pour suspicion COVID-19 pour 10 000 actes (S16*, 1 114 en S15*) ;
- ▶ Réseau Sentinelles : 123 [64;182] (télé-)consultations pour IRA /100 000 habitants (S16, 148 en S15).

Surveillance dans les EMS dont les Ehpad :

- ▶ 420 signalements, 2 100 cas dont 139 décès au 20/04/2020.

Surveillance à l'hôpital :

- ▶ Réseau Oscour® : 483 passages pour suspicion COVID-19 pour 10 000 passages (S16, 689 en S15) ;
- ▶ Services sentinelles de réanimation/soins intensifs : 54% des cas âgés de 65 ans et plus et 73% des cas avec au moins un facteur de risque. 82% des cas décédés dans ces services avaient au moins une comorbidité.

Surveillance de la mortalité :

- ▶ Aucun excès de mortalité toutes causes (tous âges et chez les 65 ans et plus) observé en S15.

*S16/S15 : pour semaine 16 (du 13/04 au 19/04/2020) et semaine 15 (du 06/04 au 12/04/2020)

Surveillance en ville

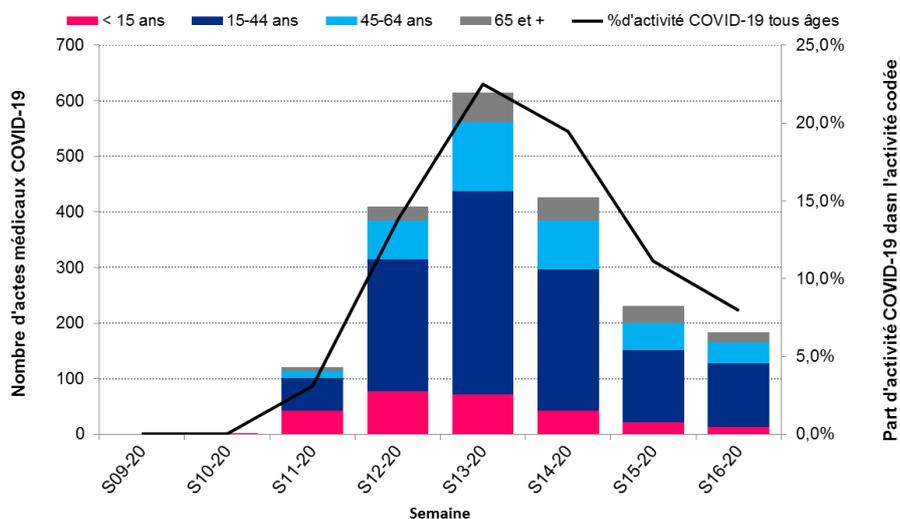
Actes/consultations pour suspicion de COVID-19

En semaine 16 (du 13 au 19 avril), les 4 associations SOS Médecins (Nîmes, Montpellier, Perpignan et Toulouse) enregistraient 184 actes pour suspicions de COVID-19 (793 actes pour 10 000 consultations), soit près de 20% de moins que la semaine précédente (figure 1).

Cette diminution concerne toutes les classes d'âge. La majorité des actes réalisés pour ce motif concernait des 15-44 ans (62% des actes), puis des 45-64 ans (21%). Les 65 ans et plus représentaient environ 10% des patients.

Au niveau départemental, c'était dans le département du Gard pour l'association de Nîmes que la part de ces actes était la plus importante avec 995 actes pour 10 000 (contre 705 à 802 pour les 3 autres associations).

Figure 1. Nombre hebdomadaire d'actes et part d'activité (en %) pour suspicion de COVID-19 par classes d'âge (source : SOS Médecins, au 22/04/2020)



Source : Réseau Sentinelles (Inserm, Sorbonne Université), au 22/04/2020

Taux estimés de (télé-)consultations pour une infection respiratoire aiguë (IRA) :

- S16 2020 : 123 consultations /100 000 habitants [64;182]* (contre 100 [88;112] au niveau national)
- S15 2020 : 148 consultations /100 000 habitants [101;195] (contre 145 [132;159] au niveau national)

Cet indicateur est en diminution depuis la semaine 13. En S16 2020, la région Occitanie se plaçait au 2^{ème} rang sur les 13 régions de France métropolitaine, à un niveau du même ordre de grandeur que les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur (118 [42;194]), Auvergne-Rhône-Alpes (108 [74;142]) et Centre-Val de Loire (110 [72;148]).

Ces résultats nécessitent d'être lus avec précaution car il s'agit de l'ensemble des IRA sans distinction de causalité. Ils nécessitent d'être consolidés et croisés avec les résultats virologiques du Réseau Sentinelles (analysés uniquement à l'échelle nationale) afin de disposer d'un taux d'incidence des cas d'IRA dus au SARS-CoV-2.

* Bornes inférieure et supérieure de l'intervalle de confiance à 95%

Surveillance virologique

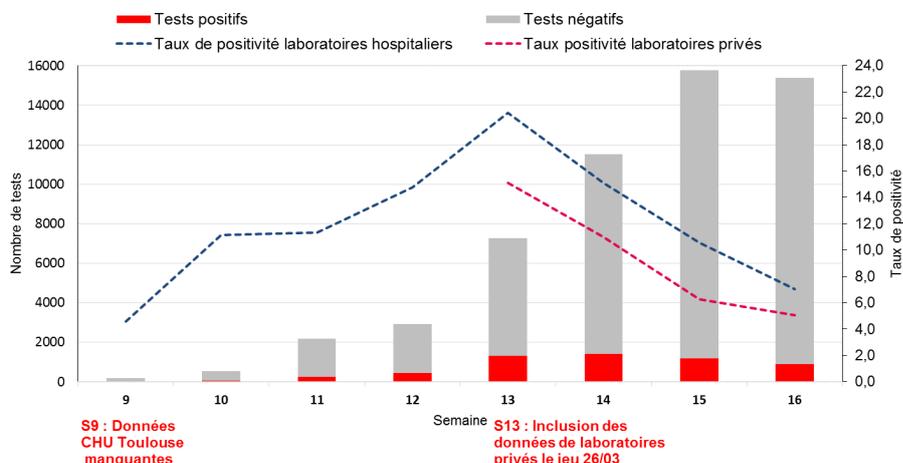
Dans les CHU et CH participants, de la semaine 9 à la semaine 16, 25 272 tests ont été réalisés et 3 152 étaient positifs (12,5%) (figure 2).

Après une augmentation observée jusqu'en semaine 13 (20%), le taux de positivité des tests ne cesse de diminuer depuis : 15% en semaine 14, 11% en semaine 15 et 7% en semaine 16.

Dans les laboratoires privés, de la semaine 13 à la semaine 16, 30 534 tests ont été comptabilisés et 2 450 étaient positifs (8%). Depuis la semaine 13, le taux de positivité diminue : 18,1% en semaine 13 et 5,9% en semaine 16.

Au total, 5 602 tests positifs ont été rapportés de la semaine 9 à la semaine 16, ce nombre n'étant pas exhaustif de l'ensemble des tests réalisés dans les laboratoires de la région.

Figure 2. Nombre de tests réalisés, nombre de tests positifs pour SARS-CoV-2 et taux de positivité, par semaine, dans les laboratoires hospitaliers et privés participants d'Occitanie (source : Surveillance virologique à partir des laboratoires hospitaliers¹ et privés², au 22/04/2020 à 14h)



¹ Laboratoires hospitaliers des CHU de Montpellier, Nîmes et Toulouse et CH de Perpignan et Cahors

² Laboratoires privés : 3 labos (Eurofins-Biomnis et Cerba), CBM Muret, Cerballiance Toulouse, LxBio Rodez, Labosud Montpellier

Surveillance en établissements sociaux et médico-sociaux

Définitions :

- ▶ **Signalement COVID-19** : survenue d'au moins un cas COVID-19 confirmé ou possible.
- ▶ **Cas confirmé COVID-19** : toute personne, symptomatique ou non, avec un prélèvement confirmant l'infection par le SARS-CoV-2 parmi les personnes résidentes ou les membres de personnel d'un établissement médico-social/établissement d'hébergement pour personnes âgées (EMS/EHPA).
- ▶ **Cas possible COVID-19** : fièvre (ou sensation de fièvre) avec des signes respiratoires (comme la toux, un essoufflement ou une sensation d'oppression thoracique) OU autre tableau clinique compatible avec le COVID-19 selon le médecin, parmi les personnes résidentes ou les membres de personnel d'un EMS/EHPA.
- ▶ **Décès COVID-19** : Cas possibles ou confirmés décédés.

Depuis le 01 mars 2020 et jusqu'au 20 avril, 420 épisodes concernant un ou plusieurs cas liés au COVID-19 ont été signalés à Santé publique France via l'application disponible sur le portail national des signalements dans la région Occitanie. Il s'agissait de 293 (70%) signalements par des établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPAD et autres établissements) et 127 (30%) par d'autres établissements médico-sociaux (EMS).

L'ensemble des 420 signalements correspondait à un total de 2100 cas de COVID-19 (822 cas confirmés et 1278 cas possibles) chez les résidents, parmi lesquels 216 ont été hospitalisés. Parmi ces cas possibles et confirmés, 139 sont décédés dans les établissements et 45 sont décédés à l'hôpital (Tableau 1). La grande majorité des cas (89 %) et des décès (99%) concernait des résidents en établissements d'hébergement pour personnes âgées.

Chez le personnel des établissements sociaux et médico-sociaux, 546 cas confirmés et 679 cas possibles ont été rapportés dans la région Occitanie (Tableau 1).

Les nombres de cas et décès chez les résidents ainsi que les nombres de cas chez le personnel sont détaillés par département dans le tableau 2.

A noter que la mise en place d'un processus de qualité a mis en évidence une surestimation des cas cumulés chez les résidents et le personnel depuis le début de la mise en place de la surveillance. Des ajustements ont été réalisés cette semaine.

Tableau 1. Nombre de signalements de cas COVID-19, hospitalisations et décès (possibles + confirmés) chez les résidents et le personnel en EHPA, HPH et autres EMS rapportés du 01/03/2020 au 20/04/2020 (source : Surveillance dans les ESMS, au 21/04/2020 à 12h)

		EHPA ¹	HPH ²	Autres EMS ³	Total
Chez les résidents	Signalements	293*	95	32	420
	Cas confirmés	749	67	6	822
	Cas possibles	1124	117	37	1278
	Nombre total de cas	1873	184	43	2100
	Cas hospitalisés	195	20	1	216
	Décès hôpitaux	44	1	0	45
	Décès établissements	138	1	0	139
Chez le personnel	Cas confirmés	460	69	17	546
	Cas possibles	482	135	62	679
	Nombre total de cas	942	204	79	1225

¹ Etablissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPAD et autres établissements-EHPA, résidences autonomie, résidences seniors)

² Hébergement pour personnes handicapée (FAM, IME, autres établissements pour enfants (ITEP, EAAP, IEM, Instituts pour déficient auditifs et visuels), autre établissements pour adultes (foyer de vie, foyer d'hébergement)

³ Aide sociale à l'enfance (centres départementaux de l'enfance, foyers de l'enfance, MECS) et autres établissements (LAM, LHSS, SCAPA avec hébergement)

* dont 53 signalements rapportant une absence de cas dans leur dernier bilan (épisode infirmé)

Tableau 2. Nombre de signalements, de cas COVID-19 et décès (possibles + confirmés) rapportés dans les établissements sociaux et médico-sociaux par département, du 01/03/2020 au 20/04/2020 (source : Surveillance dans les ESMS, au 21/04/2020 à 12h)

Départements	Signalements	Cas totaux parmi les résidents	Décès dans l'établissement parmi les résidents	Cas totaux parmi le personnel
Ariège (09)	12	15	0	39
Aude (11)	24	115	14	63
Aveyron (12)	39	207	31	91
Gard (30)	37	77	9	48
Haute-Garonne (31)	81	263	4	206
Gers (32)	23	77	3	74
Hérault (34)	77	670	37	330
Lot (46)	13	87	3	37
Lozère (48)	10	11	0	4
Hautes-Pyrénées (65)	30	172	24	86
Pyrénées-Orientales (66)	35	83	9	49
Tarn (81)	26	96	4	70
Tarn-et-Garonne (82)	13	227	1	128
Total Occitanie	420	2100	139	1225

Surveillance à l'hôpital

Passages aux urgences

Depuis le 24 février, un indicateur de surveillance syndromique pour suivre les personnes suspectées d'être infectées au COVID-19 a été mis en place dans les 66 structures d'urgence de la région (codes CIM 10 : B342, B972, U049, U071, U0710, U0711).

Les chiffres présentés ainsi que les taux d'activité sont à interpréter avec beaucoup de prudence :

- ▶ L'activité globale des urgences est en forte diminution depuis la mise en place des mesures de confinement. Ainsi, les taux de passages aux urgences peuvent paraître élevés, du fait d'un dénominateur plus faible qu'habituellement.
- ▶ Des filières dédiées à la prise en charge des suspicions de COVID-19 ont été mises en place dans certains centres hospitaliers, ne faisant majoritairement pas l'objet d'un envoi sous forme de résumé de passage aux urgences. Cela a un impact non négligeable sur l'interprétation des taux de passages pour Covid-19, présentés au niveau départemental sur la figure 4.

En semaine 16 (du 13 au 19 avril), les structures d'urgences de la région Occitanie rapportaient 755 passages aux urgences pour suspicion de COVID-19 (483 passages pour 10 000), soit 27% de moins que la semaine précédente (figures 3 et 4). Cette diminution ne concernait en revanche pas les moins de 15 ans (+50% de passages).

Sur la semaine écoulée, 33% des passages pour suspicion de Covid-19 concernaient des 15-44 ans et 33% des 65 ans et plus également. Les 45-64 ans représentaient 26% des passages.

Les personnes âgées de 65 ans et plus représentaient 60% des hospitalisations après passages pour suspicion de COVID-19 et les 45-64 ans 24%. Le taux d'hospitalisations après passage aux urgences pour ce diagnostic était de 33% tous âges, 76% chez les 65 ans et plus et de 38% chez les 45-64 ans.

Figure 3. Nombre hebdomadaire de passages aux urgences et part d'activité (en %) pour suspicion de COVID-19 par classes d'âge
(source : réseau Oscour®, au 22/04/2020)

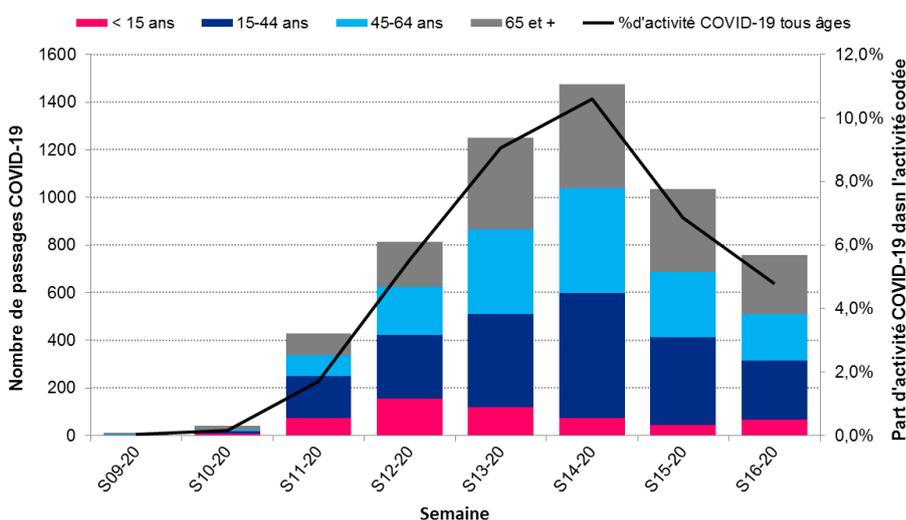
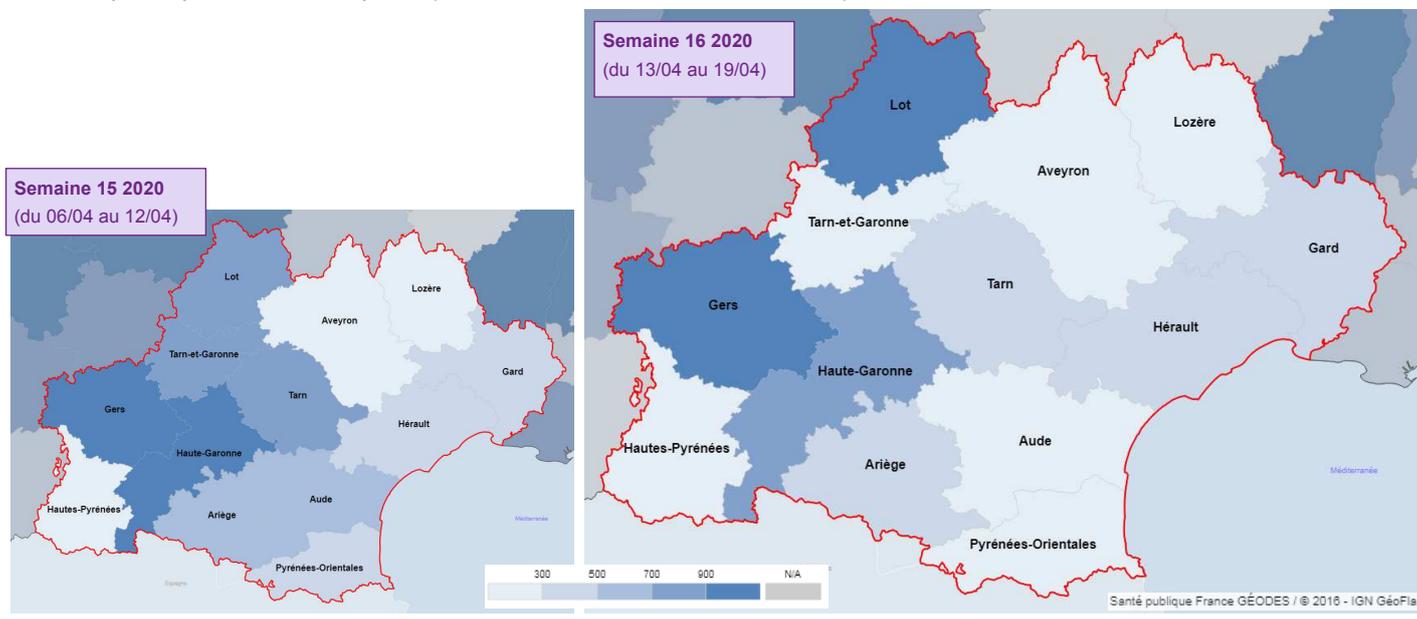


Figure 4. Taux hebdomadaire de passages aux urgences pour suspicion de COVID-19, pour 10 000 passages, en semaines 15 (du 06/04 au 12/04) et 16 (du 13/04 au 19/04) 2020 (source : réseau Oscour®, au 22/04/2020)



Hospitalisations, admissions en réanimation

Le 22 avril 2020 à 14h, 857 cas de COVID-19 étaient hospitalisés en Occitanie dont 25% (N=211) en réanimation (données SI-VIC, tableau 3). La majorité des hospitalisés était âgée de 70 ans ou plus (y compris en réanimation).

Sur les 3 premières semaines d'avril, une diminution des hospitalisations et admissions quotidiennes en réanimation est observable, tout en restant à des niveaux élevés (figure 5).

Selon les données SI-VIC, 328 décès hospitaliers du COVID-19 ont été enregistrés en Occitanie dont 85% âgées de plus de 70 ans.

Tableau 3. Nombre et part (en %) des personnes hospitalisées dont en service de réanimation pour COVID-19, au 22/04/2020, par département de prise en charge (source : SI-VIC, au 22/04/2020 14h)

Départements	Hospitalisations		Dont Réanimations	
	N	%	N	%
Ariège (09)	12	1%	1	0%
Aude (11)	67	8%	9	4%
Aveyron (12)	62	7%	3	1%
Gard (30)	151	18%	37	18%
Haute-Garonne (31)	179	21%	71	34%
Gers (32)	52	6%	6	3%
Hérault (34)	146	17%	39	18%
Lot (46)	26	3%	9	4%
Lozère (48)	4	0%	1	0%
Hautes-Pyrénées (65)	76	9%	4	2%
Pyrénées-Orientales (66)	26	3%	12	6%
Tarn (81)	40	5%	12	6%
Tarn-et-Garonne (82)	16	2%	7	3%
Total Région	857	100%	211	100%

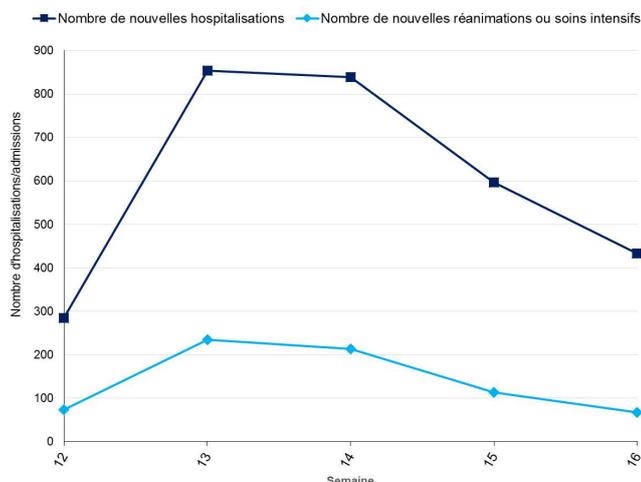


Figure 5. Nombres total de nouvelles hospitalisation et d'hospitalisations en réanimation pour suspicion de COVID-19 par classes d'âge (source : SI-VIC, au 22/04/2020 14h)

Caractéristiques des cas admis en réanimation (services sentinelles)

Services sentinelles de réanimation participant en Occitanie (24 services) : CHIVA, CH Carcassonne, CH Rodez, CHU Nîmes réanimation médicale chirurgicale et RUSC, CHU Toulouse pédiatrique Purpan Rangueil SI Larrey, CHU Montpellier St Eloi AdV adulte et pédiatriques, réanimation polyvalente et médicale, CH Béziers, CH Cahors, CH Bigorre Tarbes, CH Perpignan, CHIC Castres-Mazamet, CH Montauban, CH Mende, CH Albi, CH Auch)

Cette surveillance débutée le 16 mars est basée sur un réseau sentinelle de services de réanimation volontaires. Elle a pour objectif de documenter les caractéristiques des cas graves de COVID-19 admis en réanimation. Elle n'a pas vocation à dénombrer tous les cas graves de COVID-19 admis en réanimation.

L'âge moyen des cas était de 64 ans et 71% étaient des hommes.

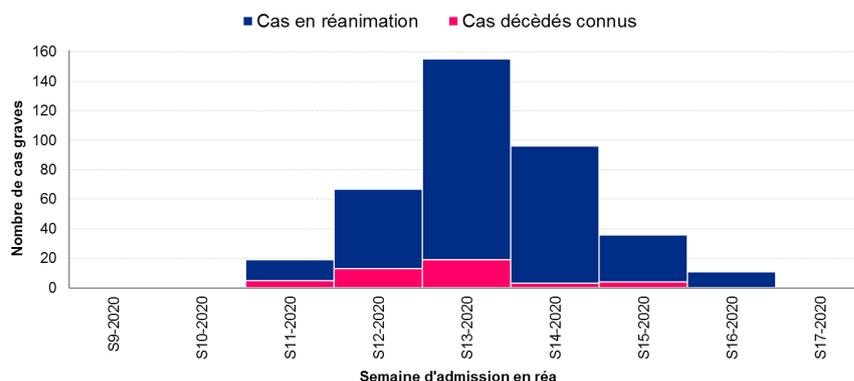
Près de 80% des cas présentaient un syndrome de détresse respiratoire aigu (SDRA) (tableau 4).

Bien que cette surveillance ne soit pas à visée exhaustive, on note une diminution du nombre de signalements depuis la semaine 15 (figure 6).

A ce jour, l'évolution est renseignée pour plus de la moitié des cas, parmi lesquels 45 décès ont été signalés (45/210=21%). Parmi les cas décédés, 82% avaient une comorbidité.

La majorité (73%) des cas présentaient au moins une comorbidité parmi les facteurs de risque listés et ce pourcentage était supérieur après 60 ans (77% versus 65%) (figure 7).

Figure 6. Courbe épidémique des cas de COVID-19 admis dans les services sentinelles de réanimation par date d'admission (source : 24 services sentinelles de réanimation d'Occitanie, au 22/04/2020 à 14h)



Surveillance à l'hôpital (suite)

Caractéristiques des cas admis en réanimation (services sentinelles) (suite)

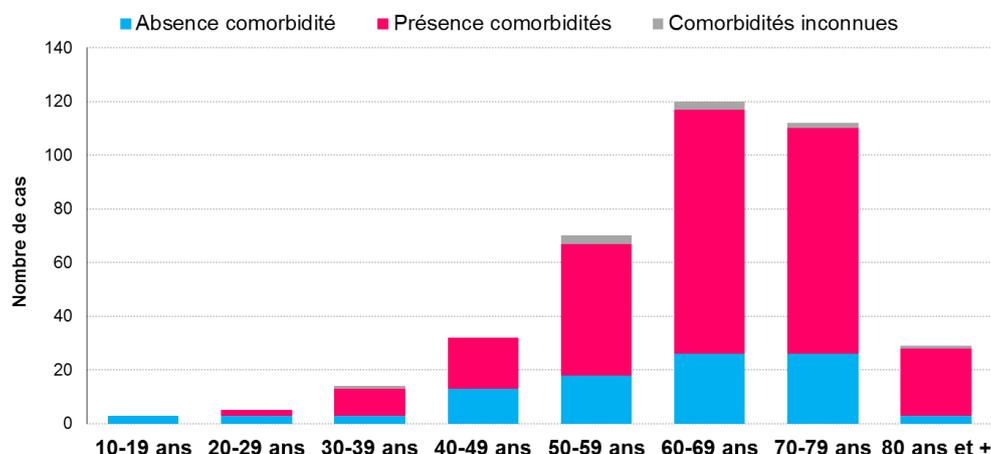
Tableau 4. Description des cas de COVID-19 admis dans les services sentinelles de réanimation (source : 24 services sentinelles de réanimation d'Occitanie, au 22/04/2020 à 14h)

	Nombre	%		Moyenne	Min.-Max.
Nombre de cas graves signalés			385		
Evolution non renseignée	175	45,5	Délais (en jours)		
Evolution renseignée	210	54,5	Date début signe - admission réa	8,8	0-41
<i>Transfert hors réa ou retour domicile</i>	148	70,5	Date d'admission - transfert/sortie (n=153)	7,9	0-30
<i>Transfert vers une autre réa</i>	17	8,1	Date d'admission - décès (n=45)	7,3	0-24
<i>Décédés</i>	45	21,4			
Sexe			Nombre		
Homme	272	70,6	%		
Femme	109	28,3	Oui		
Âge			Prise en charge ventilatoire*		
Moyenne d'âge (Min-Max)	63,8	15-88	Oxygénation (masque/lunette)	63	16,4
0-14 ans	0	0,0	VNI	10	2,6
15-44 ans	33	8,6	O2 à haut débit	97	25,2
45-64 ans	146	37,9	Ventilation invasive	229	59,5
65-74 ans	137	35,6	Assistance extra-corporelle	12	3,1
75 ans et plus	69	17,9	Facteurs de risques*		
Région de résidence			Aucun facteur de risque		
Occitanie	357	92,7	95		
Hors Occitanie	20	5,2	Avec facteur de risque listé		
Inconnue	8	2,1	280		
Syndrome de détresse respiratoire aigu (SDRA)			Grossesse		
Absence de SDRA	77	20,0	Obésité (IMC>=40)		
SDRA	300	77,9	Pathologie hépatique		
<i>SDRA mineur</i>	37	9,6	Diabète de type 1 et 2		
<i>SDRA modéré</i>	128	33,2	Pathologie pulmonaire		
<i>SDRA majeur</i>	124	32,2	Pathologie cardiaque		
<i>SDRA - niveau non précisé</i>	11	2,9	Pathologie neuro-musculaire		
			Pathologie rénale		
			Immunodéficience		
			HTA**		
			Prématurité		
			Autres facteurs de risque		
			NSP/Inconnu		
			10		
			2,6		

* Un patient peut présenter plusieurs facteurs de risque et prises en charge ventilatoire.

** Analyses restreintes aux fiches reçues après le 06/04 en raison d'une modification de la fiche de recueil

Figure 7. Distribution des cas de COVID-19 admis dans les services sentinelles de réanimation, selon l'existence de comorbidités et par classe d'âge (Source : 24 services sentinelles de réanimation d'Occitanie, au 22/04/2020 à 14h)



Mortalité spécifique au COVID-19 (certification électronique des décès)

La dématérialisation de la partie médicale du certificat de décès a été fortement encouragée depuis le début de l'épidémie permettant une mise à disposition rapide des causes de décès. Au début de l'année 2020, pour près d'un décès sur quatre survenu en Occitanie, la partie médicale était dématérialisée, avec cependant, de fortes disparités départementales.

La majorité des décès certifiés électroniquement surviennent à l'hôpital, dans les cliniques privées et des Ehpad). La part des décès survenant à domicile parmi les décès certifiés électroniquement est très faible. L'intérêt de cette source de données est de fournir des renseignements sur la part de décès liés au COVID-19 avec comorbidités par classe d'âge.

Au 21 avril 2020, parmi les 294 décès certifiés par voie électronique entre le 1^{er} mars et le 19 avril, avec mention COVID-19 dans les causes médicales de décès, 82% concernaient des personnes âgées de 75 ans ou plus et 7% des personnes âgées de moins de 65 ans.

Pour l'Occitanie, 65% de ces décès présentaient une ou plusieurs comorbidités (tableau 5) dont :

- Pathologie cardiaque pour 39% d'entre eux (N=74),
- Pathologies neurologiques pour 16% (N=31),
- Hypertension artérielle pour 16% (N=30) ,
- Pathologie respiratoire pour 15% (N=29).

Tableau 5. Description des décès certifiés par voie électronique avec mention COVID-19 dans les causes médicales de décès, du 1^{er} mars au 19 avril (N=294) (source : Inserm-CépiDC, au 21/04/2020 à 14h)

Cas selon la classe d'âge	Sans comorbidité ¹		Avec comorbidités ¹		Total ²	
	n	%	n	%	n	%
0-14 ans	0	0	0	0	0	0
15-44 ans	0	0	2	100	2	1
45-64 ans	5	28	13	72	18	6
65-74 ans	6	18	27	82	33	11
75 ans ou plus	92	38	149	62	241	82
Tous âges	103	35	191	65	294	100

¹ % présentés en ligne ; ² % présentés en colonne

Répartition par sexe

- Sexe-ratio (H/F) : 1,18 (N=294)

Répartition selon l'existence de facteurs de risque connus

- Avec comorbidités : 65,0% (N=191)
- Sans ou non-renseignés : 35,0% (N=103)

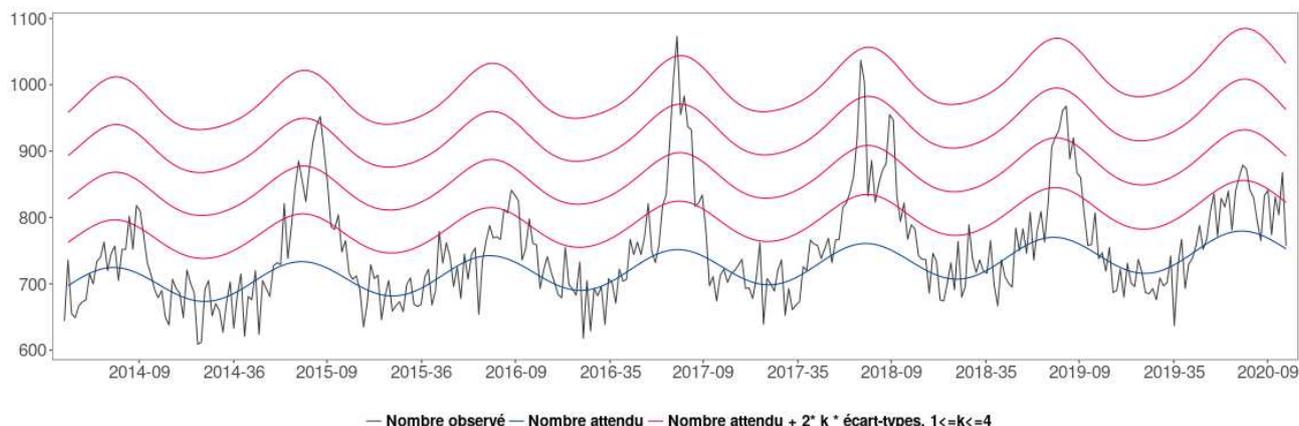
Mortalité toutes causes (Insee)

La mortalité toutes causes renseigne l'ensemble des décès de la région et par département, estimés à partir des données d'état civil d'environ 75% des décès qui surviennent dans la région. Sans pouvoir donner la part attribuable au COVID-19, la surveillance de la mortalité toutes causes présente l'intérêt d'identifier des excès éventuels de mortalité par rapport aux valeurs attendues pour la même période de l'année d'après l'historique des années précédentes.

En semaine 15 (du 6 au 12 avril 2020), le nombre de décès observé en région Occitanie, tous âges et chez les 65 ans et plus, était proche des valeurs attendues (figure 8). Selon les données disponibles, aucun excès de mortalité toutes causes tous âges n'était observé en semaine 15 (figure 9).

Un focus sur les données concernant la semaine 14 2020 est présenté en page suivante.

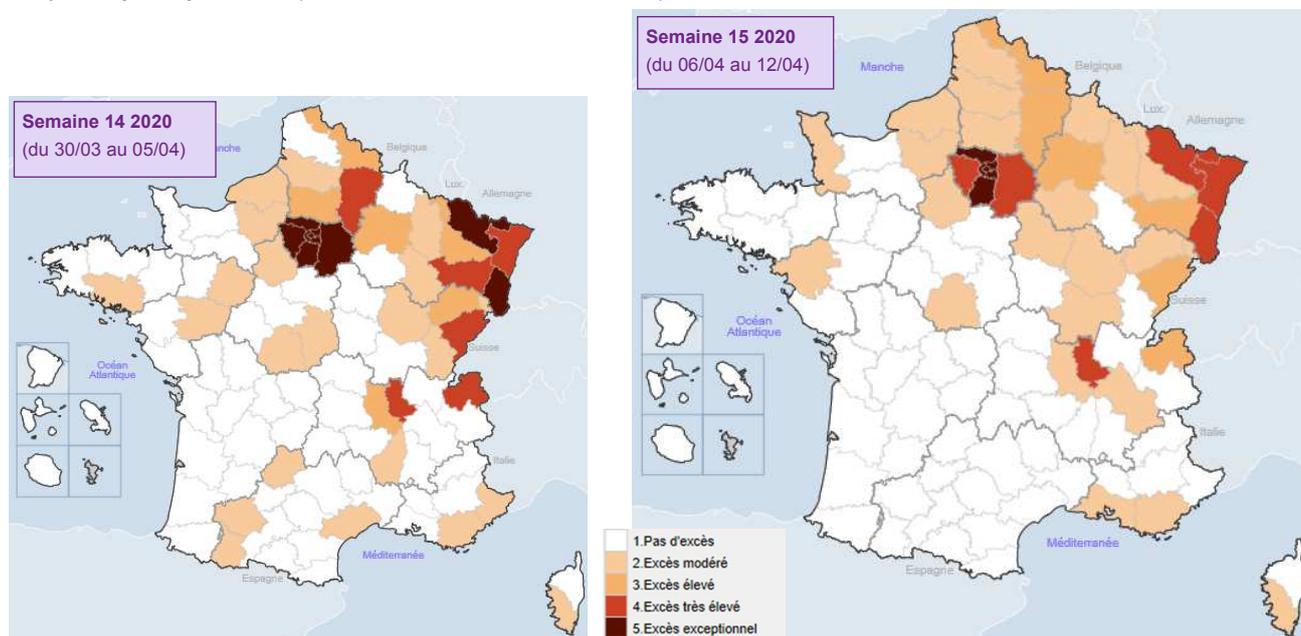
Figure 8. Mortalité toutes causes et tous âges, jusqu'à la semaine 15 (du 06/04 au 12/04) 2020 (source : Insee, au 21/04/2020 à 14h)



Surveillance de la mortalité (suite)

Mortalité toutes causes (Insee) (suite)

Figure 9. Niveau d'excès de mortalité toutes causes confondues (tous âges), sur les semaines 14 (du 30/03 au 05/04) et 15 (du 06/04 au 12/04) 2020, par département (source : Insee, au 21/04/2020 à 14h)



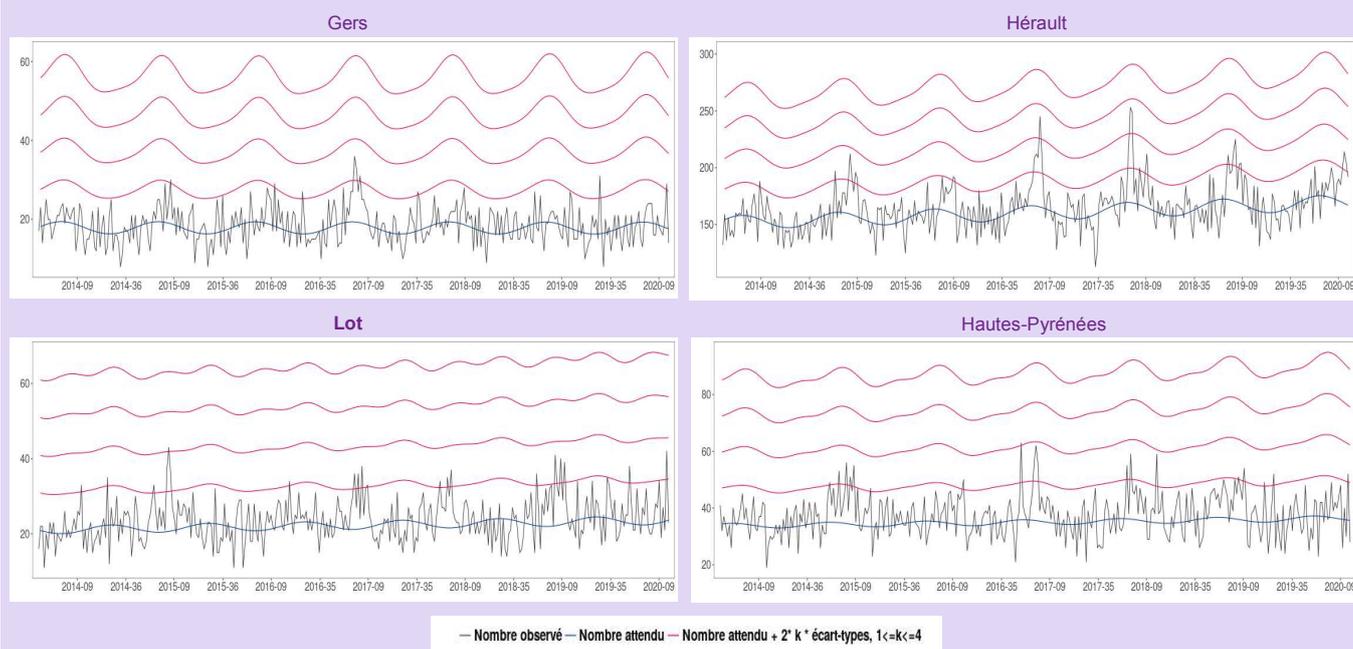
Focus sur les données de mortalité Insee de la semaine 14 2020 (du 30 mars au 5 avril)

Lors de notre précédent point épidémiologique régional en date du 16 avril 2020, des excès de mortalité modérés, tous âges et chez les 65 ans ou plus, avaient été estimés pour la semaine 14 2020 dans les départements de l'Hérault, du Lot et des Hautes-Pyrénées (figure 9).

Compte tenu des transmissions au fil de l'eau des données à l'Insee par les service d'Etat Civil, un excès de mortalité modéré est également estimable depuis cette semaine sur le département du Gers (tous âges uniquement) pour la semaine 14.

L'évolution de la mortalité toute causes et tous âges pour ces 4 départements de la région Occitanie est observable ci-dessous (figure 10).

Figure 10. Mortalité toutes causes et tous âges, jusqu'à la semaine 15 (du 06/04 au 12/04) 2020, dans les départements du Gers, de l'Hérault, du Lot et des Hautes-Pyrénées (source : Insee, au 21/04/2020 à 14h)

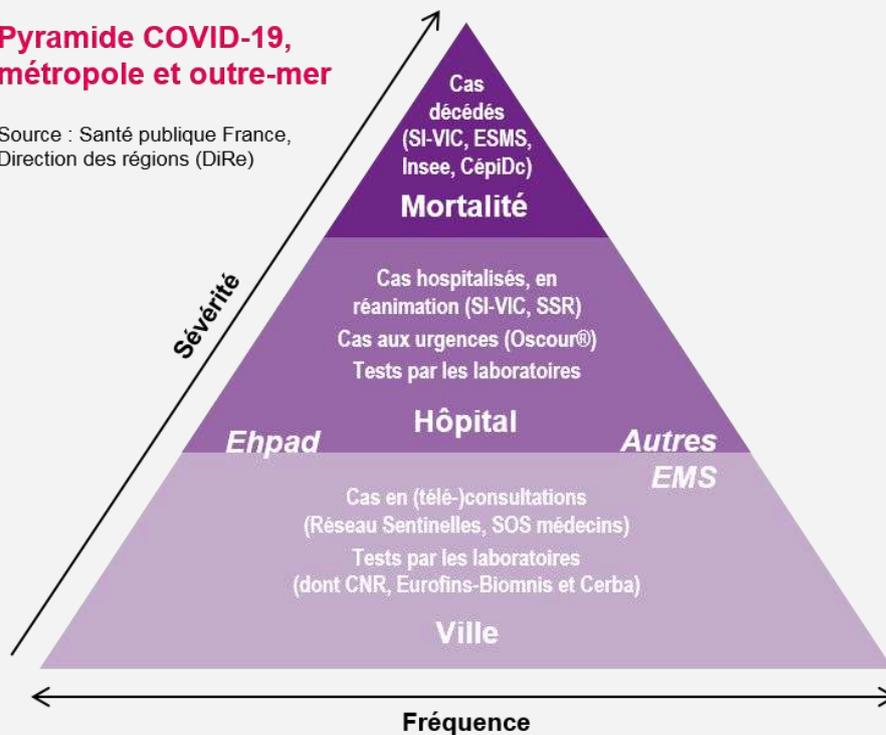


Mission de Santé publique France

Surveiller, comprendre la dynamique de l'épidémie, anticiper les scénarii, mettre en place des actions pour prévenir et limiter la transmission du virus, mobiliser la réserve sanitaire. En Occitanie, coordonner la surveillance, investiguer, analyser les données, apporter l'expertise à l'ARS pour l'aide à la décision.

Pyramide COVID-19, métropole et outre-mer

Source : Santé publique France, Direction des régions (DiRe)



CNR : Centre national de référence ; CépiDc-Inserm : Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès ; Ehpad : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ; EMS : Etablissement médico-social ; ESMS : Etablissement social et médico-social ; Insee : Institut national de la statistique et des études économiques ; Oscour® : Organisation de la surveillance coordonnée des urgences ; SI-VIC : Système d'information des victimes ; SSR : Services sentinelles de réanimation/soins intensifs

Rédacteur en chef

Damien Mouly
responsable de la Cellule
Régionale Occitanie

Equipe de rédaction

Santé publique France
Occitanie

Direction des régions (DiRe)

Séverine Bailleul
Olivier Catelinois
Amandine Cochet
Cécile Durand
Anne Guinard
Marie-France Malcher
Jérôme Pouey
Adeline Riondel
Stéphanie Rivière
Leslie Simac

En collaboration à Santé
publique France avec
Martine Ledrans, la Direc-
tion des maladies infec-
tieuses (DMI), la Direction
appui, traitements et ana-
lyse de données (Data)

Contact presse

presse@santepubliquefrance.fr

Diffusion Santé publique
France

12 rue du Val d'Osne
94415 Saint-Maurice Cedex
www.santepubliquefrance.fr

Date de publication

23 avril 2020

Número vert 0 800 130 000

7j/7 24h/24 (appel gratuit)

Sites associés :

- ▶ [SurSaUD®](#)
- ▶ [OSCOUR®](#)
- ▶ [SOS Médecins](#)
- ▶ [Réseau Sentinelles](#)
- ▶ [SI-VIC](#)
- ▶ [CépiDc](#)

GÉODES
GÉO DONNÉES EN SANTÉ PUBLIQUE

ars
Agence Régionale de Santé
Occitanie

MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ
Liberté
Égalité
Fraternité

ecdc
EUROPEAN CENTRE FOR
DISEASE PREVENTION
AND CONTROL

World Health
Organization

**ALERTE CORONAVIRUS
POUR VOUS PROTÉGER ET PROTÉGER
LES AUTRES, RESTEZ CHEZ VOUS.**

Tout déplacement est interdit
sauf muni d'une attestation pour :

- ▶ Aller travailler, si le télétravail est impossible
- ▶ Faire des courses de première nécessité
- ▶ Faire garder ses enfants ou aider des personnes vulnérables
- ▶ Aller chez un professionnel de santé si vous n'avez pas de signe de la maladie

L'attestation est téléchargeable sur le site du gouvernement. Elle peut être imprimée ou recopiée à la main.

Vous avez des questions sur le coronavirus ?
GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS 0 800 130 000 (appel gratuit)

**ALERTE CORONAVIRUS
POUR SE PROTÉGER
ET PROTÉGER LES AUTRES**

- ▶ Se laver très régulièrement les mains
- ▶ Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- ▶ Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- ▶ Saluer sans se serrer la main, arrêter les embrassades

Vous avez des questions sur le coronavirus ?
GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS 0 800 130 000 (appel gratuit)